

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA ROMANCE DU SAULE. (*)

(Suite et fin.)

VIII.

LE TÊTE A TÊTE.

Juliette eut peur non pour elle mais pour lui. La folie est un mal si terrible ! Les crises en sont si foudroyantes, si imprévues, et le malade en est si souvent la première, la seule victime ! elle craignait qu'Edouard ne se portât à quelque excès préjudiciable à lui-même et de n'être pas assez forte pour le sauver de sa propre imprudence... Mais Edouard l'eut bientôt rassurée par son attitude.

—Mademoiselle, lui dit-il, en s'inclinant avec respect, pardonnez-moi d'avoir troublé votre solitude, et dites-moi si vous m'accordez la permission de vous entretenir un instant.

Ce langage poli, presque cérémonieux, surprit au plus haut degré Juliette, qui répondit, sans pouvoir tout à fait dissimuler son étonnement :

—Je vous écoute, monsieur.

Elle reprit sa place sur le banc de gazon et il s'assit à son côté.

—Mademoiselle, dit-il après un silence, quand on a bien aimé, quand on a bien souffert, et que le désespoir est au moment de vous saisir, on éprouve une joie indicible à épancher le double souvenir de cet amour et de cette souffrance dans un cœur ami... Voulez-vous être ma confidente à ce moment suprême ? Voulez-vous être pour moi ce cœur affectueux, fraternel, plein de désintéressement et de bonté, auquel je viens demander un

(*) Voir la livraison précédente.

peu de sympathie, beaucoup d'indulgence et peut-être un conseil ?

La poitrine de Juliette se serra douloureusement. Ce mélange inattendu de démente et de raison la navrait. Qui n'eut pris, à cette heure, M. de Ferrières pour l'homme le plus sain d'imagination et d'esprit !... Et pourtant ces paroles n'étaient que des sons dans l'air, ce regard fixe ne reconnaissait ni les personnes, ni les choses, cette vie enfin, qui semblait circuler si vigoureuse et si pure dans ses veines, n'était qu'une image tempérée de la mort.

Cette fois, elle ne répondit pas. L'émotion lui barra la parole. Mais son dévouement, son attention, son zèle, tout ce que venait de réclamer Edouard, s'exprimaient si visiblement sur sa figure, que toute parole devenait inutile. Aussi reprit-il avec chaleur :

— Je vois que je ne puis compter sur vous et je vous remercie. Oh ! c'est que les souvenirs que je vais rappeler sont à la fois d'heureux et de tristes souvenirs, mademoiselle ; heureux, parce qu'ils m'ont fait entrevoir l'horizon lointain du bonheur... tristes parce qu'après cette aspiration ardente et passée, le moment du délire, les portes de l'horizon se sont peu à peu fermées et le bonheur s'est évanoui. C'était il y a environ trois mois, par une soirée aussi belle que celle-ci, dans un parc aussi embaumé que celui-ci. Je venais de parcourir l'Angleterre et le Nord de la France. Après la mer, je voulais visiter la montagne, et cependant à part les idées de plaisir et de curiosité, à part les sentiments d'admiration et d'enthousiasme qui sont comme l'apanage obligé de tout homme actif et indépendant, je puis dire que j'avais alors la tête à peu près aussi vide que le cœur. J'étais frivole, ce qui ne signifie pas que je fusse gai. Je me divertissais beaucoup, ce qui ne veut pas précisément dire que je fusse heureux. En un mot, je vivais pour vivre, sans désirer que cela finit bientôt, mais sans souhaiter non plus que cela durât bien longtemps. Cette situation d'esprit, mademoiselle, n'avait rien d'absolu. Elle tenait à la fois de l'indifférence qui s'attache à tout aujourd'hui, de cette désillusion qui a été un moment une mode, et de ce dégoût de toutes choses qu'on dirait avoir été inventé par les Anglais, à tel point que ce sont eux qui l'ont baptisé et qu'on l'appelle *spleen* dans tous les pays du monde.

C'est donc dans ces mauvaises dispositions que je me rendis avec ma mère à Valence, pour aller ensuite à une lieue de là visiter avec elle le château d'Angely, qu'elle se proposait d'acheter, et je dois dire que l'idée seule de ce voyage me causa une

satisfaction réelle, parce qu'il mettait forcément une trêve à de certaines obsessions dont j'étais l'objet et dont je vous entretiendrai tout à l'heure.

Le château, chose rare de nos jours, avait pour propriétaire un véritable châtelain, homme tout plein de convenance, de sentimens généreux et de vraie courtoisie. Il allait quitter la France ; il ne voulait pas partir de l'antique demeure de ses pères sans lui adresser un royal adieu. Il donna à Angely une fête splendide, une fête dont il avait sans doute emprunté le programme aux vieilles traditions de Versailles, car chacun en fut émerveillé.

La surprise de Juliette s'était par degrés métamorphosée en une attention soutenue. Le récit d'Edouard, en ce qui touchait les faits matériels, était parfaitement exact. Elle était comme suspendue à ses lèvres et se demandait quel changement inexplicable s'était opéré en lui et où il allait en venir.

—Moi seul, reprit M. de Ferrières, moi seul, s'il faut avouer cette insouciance, assez mal placée d'ailleurs, restait insensible à tant de séductions réunies. On dansait, je fuyais les quadrilles ; on chantait, j'écoutais à peine : on riait aux éclats, et j'en voulais à cette joie bruyante de venir se heurter à mon indifférence. Tout à coup, d'un kiosque élégant perdu dans une touffe d'arbres, s'éleva une voix pleine et suave.

On se tait, et tout d'abord, je sais gré à la foule d'avoir compris qu'il fallait faire silence. On se presse, on écoute.....par trois fois, le même chant plane sur l'assemblée attentive, et comme un fluide électrique, tire un frisson de tous les corps, un écho de toutes les âmes. On est ému et on applaudit. Moi, je n'applaudis pas, mademoiselle, car applaudir c'est raisonner, et je n'en étais plus capable.

La voix avait cessé de chanter pour les autres ; mais elle chantait encore dans mon cœur et elle y réveillait deux sensations que j'y croyais assoupies à jamais, le désir de vivre et le besoin d'aimer. C'est alors que je vis apparaître, comme si elle fut sortie du milieu des fleurs, une jeune fille, au maintien assuré, à la taille fine, à l'œil vif et pénétrant ; ce n'était peut-être point là tout à fait l'artiste rêveuse et inspirée qu'on eût imaginée d'après les accens qu'elle venait de faire entendre, mais à coup sûr, c'était une gracieuse et charmante enfant. Alors, vous le dirai-je, mademoiselle, il me vint une idée folle...

A ce mot, Juliette tressaillit.

—Oui, répéta Edouard avec un mouvement de tête affirmatif, une idée folle...l'expression est beaucoup plus juste que vous ne sauriez

le croire. Je voulus rattacher l'avenir à cette heure fugitive qui m'avait rendu à moi-même. Mon cœur avait battu, mon intelligence s'était ranimée, j'avais enfin retrouvé la force de former un souhait, et je crus n'avoir rien de mieux à faire que de remonter à la source de cette félicité imprévue et d'offrir à celle qui m'avait redonné la vie cette vie toute entière que je lui devais... Idée folle, ai-je dit tout à l'heure, continua Edouard en s'exaltant peu à peu, oh ! oui, bien folle, en effet, car je fis un marché de dupe, car je donnai tout et on ne me rendit rien, car j'aimai de toute mon âme, et on répondit à cette passion naïve par le mensonge le plus odieusement calculé et par l'ingratitude la plus noire.

—Mais, s'écria Juliette, effrayée de l'émotion d'Edouard, vous ne me voyez donc plus, vous ne reconnaissez donc plus Fanny ? est-ce qu'elle n'est pas là, devant vous, prête à accueillir vos plaintes et à vous consoler ?

—Non, répliqua Edouard, vous n'êtes pas Fanny, et c'est là ce qui me désespère, car Fanny m'aimait, elle me le répétait sans cesse et me le témoignait par ses regards, par ses paroles, tandis que vous...

Edouard pâlisait.

—Moi ! s'écria vivement Juliette en se rapprochant vivement de lui, voyons, achevez donc.

—Vous n'avez jamais de ces élans où se révèle le cœur qui aime. Je vous suis indifférent.

—Plût au ciel ! murmura la jeune fille d'une voix éteinte.

—Vous n'êtes point Fanny, vous dis-je, reprit Edouard avec force, et cette fois vous devez en être, car si vous n'éprouvez pas pour moi la tendresse qu'elle m'avait jurée, je n'ai pas à vous reprocher au moins de m'avoir indignement trompé. Oh ! ne la défendez pas... lisez plutôt.

Et il tira de sa poche une lettre décachetée. C'était celle qu'il avait prise quinze jours auparavant sur le piano, et qui contenait l'avis du mariage de Fanny Duval avec M. Prosper d'Alzy.

Juliette recula involontairement.

—Eh ! quoi dit-elle, vous savez donc ?

—Je sais tout, répondit doucement Edouard.

Et il la regarda en souriant.

—Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Juliette dont le cœur battait avec violence, que dites-vous... et que signifie ce sourire ?

—Ce sourire signifie, mademoiselle, que c'est assez de quinze jours de dissimulation, et qu'il me tardait de vous remercier à cœur ouvert de tout ce que vous avez fait pour moi. Il signifie que la sainte et évangélique mission que vous avez remplie près d'un

pauvre malade, qui ne vous était rien, que vous connaissiez à peine...

—Oh ! s'écria Juliette rayonnante de joie, permettez que j'aille annoncer à mon père...

—Oh ! pardon ! j'aurai pour lui toute la gratitude que ses soins méritent, mademoiselle ; mais si les nuages de mon intelligence se sont dissipés, si un rayon sauveur a lui dans les ténèbres de mon esprit, laissez-moi le dire, c'est à vous, à vous seule que je le dois.

—Vous vous trompez, monsieur, répondit Juliette avec un grand sérieux, c'est la *Romance du Saule* qui a tout fait.

—La romance du saule !

Après cette exclamation, Edouard s'arrêta comme épuisé. Sa respiration parut plus difficile. Il essuya la sueur qui coulait de son front, et une expression d'amertume passa rapidement sur tout ses traits.

—Mon Dieu ! s'écria Juliette, vous aurais-je attristé ?

—Excusez-moi, mademoiselle, mais c'est qu'en évoquant un souvenir où vous ne devriez voir pour moi qu'un sujet de consolation et de joie, vous m'avez involontairement brisé le cœur. Oui, vous avez raison, c'est cette douce, cette pénétrante, cette sublime romance du saule qui m'a tiré de l'horrible léthargie où ma raison s'engourdissait de plus en plus chaque jour ; oui, sans doute, c'est cette divine mélodie qui m'a sauvé... Et cependant je ne veux plus, non, je ne veux plus l'entendre... Car enfin puis-je me la rappeler sans me porter en même temps vers cette minute à la fois maudite et chère, où la voix d'une inconnue me plongeait dans une si douce extase ? Puis-je séparer deux souvenirs qui se tiennent ? puis-je oublier, en un mot, que la première fois qu'il frappa mon oreille, cet air était chanté par elle ?

—En êtes-vous bien sûr ? demanda tout bas Juliette.

—Si j'en suis sûr ! O mon Dieu ! ne jouez pas avec ma folie ! Expliquez-moi cette parole, expliquez-la-moi par pitié, ou je vais croire encore une fois ma raison perdue !

—Que voulez-vous que je vous dise ? bégaya Juliette effrayée de sa propre imprudence et rougissant jusqu'aux yeux. Le kiosque était fermé, vous avez cru entendre Fanny... rien de plus simple... Mais, serait-il impossible qu'une autre...

—Oh ! je crois vous comprendre, s'écria Edouard avec exaltation. Serait-il vrai ? Fanny aurait-elle alors dérobé les applaudissements de la foule, comme depuis elle m'a dérobé mon amour ? Toujours et partout, nous aurait-elle trompés ?

—Un enfantillage, répondit vivement Juliette. A la fête donnée par M. de Crosne, au château d'Angely, chacun avait promis une surprise. M. Duval décida qu'à un signal convenu, sa fille, cachée à tous les regards, dans le petit pavillon que vous savez, chanterait la *Romance du Saule*. Il fut résolu qu'elle l'étudierait pour être prête au jour marqué. Mais Fanny a dix-sept ans, et à dix-sept ans on est un peu insouciant, un peu étourdie. Elle n'étudia pas, et quand l'heure fut près de sonner, elle eut grand peur d'être grondée...Alors elle se souvint qu'elle avait une amie...toute dévouée, qui habitait chez une tante, à quelques pas du château d'Angely. Elle l'introduisit furtivement dans le parc, la fit entrer dans le pavillon et s'y enferma avec elle...La romance fut chantée. Fanny se montra...

—Et celle qui avait mérité nos bravos, acheva Edouard, disparut sans même être connue de nous ?

Juliette fit signe que oui.

—Et le nom, s'écria M. de Ferrières, le nom de cette généreuse enfant ?

—Je ne le sais pas.

—Moi je le sais, répliqua Edouard. Une sainte inspiration vient de me le dire, et je suis sûr de ne pas me tromper. Et non seulement je sais son nom, mais je la connais parfaitement...c'est le cœur le plus pur, l'esprit le plus droit, l'âme la plus naïve...C'est elle qui me voyant malheureux et souffrant, a rempli près de moi le rôle de l'ange consolateur ; c'est elle que je supplie en ce moment, de daigner m'accepter pour frère et pour ami.

Juliette cacha sa tête entre ses mains, elle pleurait, mais c'étaient des larmes de bonheur.

Quand elle releva le front, sa main était dans celle d'Edouard. Elle ne songea pas à la retirer et il n'interpréta pas cette sorte d'oubli dans un sens capable de faire rougir la jeune fille. Tous deux alors n'étaient bien réellement l'un pour l'autre que frère et sœur.

Ils restèrent cinq minutes sans se rien dire. Leurs deux âmes seules se parlaient. Ce sont là des dialogues dont l'oreille la plus fine ne saurait rien percevoir. Les yeux, les mains, le souffle, correspondent mystérieusement entre eux et se renvoient mutuellement la réplique. Pour s'entendre il faut de toute nécessité être dans le secret.

Edouard cependant devint curieux.

—Est-ce que votre père, dit-il, n'a pas l'intention de vous marier à ce M. Dubourg que je me suis donné le plaisir de coucher en joue avec son fusil de chasse ?

—Il en avait été question il y a bien longtemps, répondit Juliette, mais j'avais profité de ce qu'on n'en parlait plus pour m'en plus souvenir. Mon père me l'a rappelé tout à l'heure.

—Et, reprit Edouard avec une certaine hésitation, vous l'aimez ?

—Moi ! dit Juliette, je n'y ai jamais songé.

—Vous l'épouserez cependant ?

—Oh ! vous m'en demandez bien long.

—La réponse peut être plus courte que la demande : Oui ou non ?

—Ni l'un ni l'autre. En général, je n'aime pas à faire des projets ; mais, pour en faire un volontairement je le voudrais plus gai que celui-ci. Mais parlons plutôt de vous. M. Edouard, ne veut-on pas aussi vous marier à une riche héritière anglaise, miss Mary Styndhal ?

—Oui, une idée de ma mère.

—Il paraît que c'est une immense fortune.

—Oh ! une fortune à périr d'ennui.

—Mais, si j'en crois Mme. la marquise de Ferrières, miss Mary Styndhal est fort belle...

—Comme on est beau en Angleterre, mademoiselle, c'est-à-dire qu'on a des yeux de verre, des lèvres de corail, des cheveux de soie une peau luisante à force d'être fine, un de ces bustes en un mot qui font chez les perruquiers de Paris l'admiration des flaneurs et des bonnes d'enfants. Sur dix belles Anglaises il y en a huit qui sont de magnifiques têtes de cire. Miss Mary peut passer, dans les huit dont je parle, pour un superbe échantillon.

—Oh ! si elle vous entendait, dit Juliette en riant.

—Elle ne me comprendrait pas, vu qu'elle ne sait pas le français. Autre motif pour résister à l'engouement de ma pauvre mère Aimez-vous donc en anglais ! ce n'est pas possible. D'ailleurs j'ai d'autres projets.

—Déjà ?

—Pour être nouveaux, répondit Edouard avec une certaine gravité, ils n'en ont pas moins germé profondément dans mon cœur. C'est un amour qui tient peut-être autant de l'affection du frère que de la tendresse de l'époux. Je compte le faire connaître prochainement.

—A madame votre mère ?

—A celle qui en est l'objet.

—Elle ne le sait pas ?

—Mon respect pour elle est si grand, que je n'ai pas osé me déclarer encore... Peut être m'a-t-elle deviné.

Juliette reprit sa broderie, et les points se multiplièrent sous ses doigts avec une merveilleuse agilité. Et comme M. de Ferrières se taisait.

—Est-elle jolie, demanda-t-elle d'un air dégagé, mais cette fois sans lever la tête.

—Pour tout le monde, oui. Pour moi, qui ai eu le bonheur de voir sa figure à travers son âme, je ne lui ferai pas l'injure d'un compliment...aussi banal.

—Sa naissance au moins est telle que Mme. la marquise de Ferrières n'ait aucun motif de s'opposer à votre bonheur ?

—Ma mère aura toutes sortes de raisons pour nous refuser son consentement. Mais j'espère la faire revenir de ses préventions et obtenir d'elle plus que de sa vie elle n'a jamais accordé.

—Vous avez donc de grands moyens en réserve ?

—J'en ai un seul, mais je le crois bon.

—Et l'emploierez-vous bientôt ?

—Dès demain...ce soir peut-être.

—Vous ferez bien de vous presser, dit Juliette en quittant son ouvrage.

—Pourquoi cela ?

—Parce que, sans le savoir, vous êtes menacé de vous voir transporté assez loin d'ici.

—Et où donc, mon Dieu ?

—En Egypte.

—En Egypte ?

—Oui...une excursion scientifique entreprise par une commission de docteurs sous la direction de mon père. Il avait résolu de vous emmener avec lui.

—Je n'irai pas !

—Pour cela, vous n'avez qu'un mot à dire : " Je suis guéri " et vous m'avez empêché tout à l'heure.

—Je vous supplie encore de me garder le secret. J'ai mes raisons pour choisir mon heure et si j'ai besoin, mademoiselle, soit de votre témoignage, soit de votre présence, soit même encore d'un petit mot d'écrit, pourrais-je compter sur vous ?

—Singulière question ! est-ce que je vous ai donné le droit d'en douter ?

Elle lui abandonna sa main. Il la porta avec ardeur à ses lèvres.

Tout à coup, on entendit un bruit de pas sur le sable.

—Le jour tombe. On vient me chercher, dit Juliette.

Et son regard ayant percé le feuillage elle ajouta :

—Mon père ! oh ! s'il vous voyait.

—Il ne me verra pas, répondit Edouard.

Un nouveau baiser effleura les doigts de Juliette, et le comte silencieux et léger comme un fantôme, disparut dans l'ombre d'une allée voisine.

IX.

LES CAPRICES DU MALADE.

Une heure après, c'est-à-dire peu de temps après la nuit close, tout était en émoi dans la maison du docteur. M. Fortier donnait des ordres, Mme. de Ferrières accourait au bruit, Dubourg, arraché à ses élucubrations, sortait de sa chambre en maugréant, et Madeleine, en cornette de nuit, se consultait sur la grave question de savoir s'il ne serait pas prudent, à tout hasard, dans l'ignorance où elle était des événemens, de commencer par crier au feu.

En un moment tout le monde se trouva réuni au salon.

—Encore un caprice, dit M. Fortier, encore une fantaisie qu'il m'a été impossible de combattre. En vérité c'est à n'y pas tenir, cette folie est d'un véritable arlequin : elle est faite de morceaux. Traitez donc une maladie qui change d'allure dix fois par jour ! c'est égal, tâchons de nous y reconnaître. Allons Madeleine, quand vous resterez là, debout à nous regarder !...Placez cette table ici au milieu, et mettez des sièges à l'entour.

—Mais à quoi bon ? s'informa la marquise.

A quoi bon ? Vous demandez à quoi bon ? C'est qu'il y a du nouveau, madame ! Monsieur votre fils se marie, rien que cela, et nous allons signer le contrat. Cela vous étonne et pourtant c'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. Il vient de me signifier d'avoir à réunir ici les personnes qui habitent la maison pour assister à ce divertissement. Il les a même, à l'exception de Dubourg, désignées toutes par leur propre nom. Il vous a nommée, madame la marquise.

—Moi !

—Toi aussi Juliette.

—Comment, il aurait cessé de confondre mademoiselle avec son ancienne fiancée, s'écria Dubourg.

—Il sait parfaitement que mademoiselle est ma fille.

—Mais alors il est complètement guéri ! dit Mme. de Ferrières avec joie.

—Nous allons nous en assurer, répondit le docteur, mais j'en doute. Pendant qu'il procédait à sa toilette, il se fait beau comme

pour un jour de noce, je l'ai examiné de près et lui ai tâté le pouls. Les couleurs du visage étaient forcées et j'ai compté quatre-vingt-dix pulsations à la minute. C'est trop.

Tout en parlant, M. Fortier mettait des bougies sur la table, disposait le papier, l'encre et les plumes avec une régularité qui faisait plaisir à voir. C'est alors que Dubourg, profitant de la préoccupation du docteur, essaya de battre en retraite et de s'esquiver sans bruit.

—Dubourg ! Dubourg ! s'écria le docteur, où vas-tu donc ?

—Oh ! nulle part.....prendre un peu l'air.....

—Viens plutôt prendre place ici.

—Comment ! sur ce fauteuil ?

—Certainement. M. Edouard ne t'a point nommé, c'est vrai ; mais il a bien recommandé qu'on n'oubliât pas le notaire. Al-lons, dépêchons et ne nous faisons pas prier. Mets-toi là et tâche d'avoir l'air occupé d'un fonctionnaire qui écrit.

—Cependant, hasarda Dubourg.

—Chut ! le voici.

C'était en effet Edouard en toilette de cérémonie. Habit noir, bas de soie, gants blancs, rien ne manquait à son costume de fiancé. Il salua profondément, alla déposer sur la table un papier qu'il ouvrit lui-même avec un soin méticuleux, et se tournant vers M. Fortier.

—Je vous suis obligé, monsieur, dit-il, d'avoir si promptement réuni les personnes que je vous avais désignées. En affaire, je suis d'avis qu'il faut aller droit au but, et la conclusion de celle-ci ne saurait être bien longue, puisque, si je ne me trompe, nous sommes tous d'accord.

—Hein ! fit Dubourg en levant sournoisement la tête.

—Quoi ? riposta le docteur en menaçant Dubourg d'un de ces froncements de sourcils avec lesquels Jupiter faisait trembler l'Olympe.—Monsieur, n'a-t-il pas raison ? Il est évident que nous sommes tous d'accord.

—Sans doute, dit Mme. de Ferrières.

—Ma mère elle-même le déclare, ajouta Edouard en s'adressant aussi à Dubourg, lequel fit entendre pour toute réponse un soupir étouffé.

—Ma mère ! il a dit ma mère ! s'écria la marquise, dont les mains se joignirent comme pour remercier Dieu.

—Silence donc ! fit le docteur à voix basse. Vous allez tout gâter. On ne joue pas avec ces choses-là.

Et se dirigeant vers le comte, le visage riaut et ouvert, il continua :

—Nous sommes à vos ordres, mon cher monsieur Edouard. Il dépend de vous d'accélérer la conclusion de l'affaire dont vous parliez tout à l'heure et que nous désirons tous. Seulement comme vous êtes en ceci le principal intéressé, veuillez-nous indiquer vous-même...

—Oh ! interrompit Edouard, ce sera bientôt fait.

Puis ayant avisé un siège vide auprès de la marquise.

—Ma mère reprit-il en s'asseyant, de tristes dissentimens s'étaient élevés entre nous ; j'ai résolu d'en effacer jusqu'à la dernière trace. Mon mariage avec Mlle. Fanny Duval a rencontré chez vous une résistance opiniâtre, constante, infatigable. Vos répulsions, à l'heure où je croyais pouvoir en appeler à la faiblesse de votre cœur maternel, se sont inexorablement formulées par un refus...

—Mon fils...

—Je ne récrimine pas, ma mère, je raconte, et si je rappelle aujourd'hui votre sévérité passée, ce n'est point pour m'en plaindre, mais bien plutôt pour m'en féliciter et vous en exprimer ma reconnaissance, car je m'étais trompé, je le sais, et les événemens m'ont démontré depuis que vous aviez mieux jugé que moi le cœur perfide qui m'a si misérablement trahi.

—Mais, insinua la marquise à l'oreille du docteur, il sait donc que Fanny est mariée...

—Oh, si nous nous avisons de raisonner, madame la marquise, nous n'en finirons pas, répondit M. Fortier avec un geste de désespoir.

—Aujourd'hui, ma mère je connais vos excellentes intentions à mon égard ; ce qu'il vous faut, ce sont des garanties pour mon avenir ; ce que vous voulez, c'est mon bonheur, et dans la compagnie que vous avez rêvée pour moi, votre sollicitude a cherché avant tout la modestie, le dévouement, en un mot les plus rares des qualités du cœur... Or votre fils est désabusé, ma mère, il a reconnu son erreur et il vient à vous humble et repentant, vous supplier de lui accorder son pardon et vous demander de ratifier le choix définitif auquel il s'est arrêté et dont vous serez satisfaite, il en a la conviction.

Il y eut ici un silence. Dubourg leva les yeux en l'air comme pour prendre le ciel à témoin de sa patience. M. Fortier fit signe à la marquise de se contenir, et Juliette baissa les yeux.

Il eût peut-être été plus convenable, reprit Edouard en se tournant vers le docteur, que j'eusse laissé à monsieur l'initiative de cette démarche auprès de vous, ma mère, car il est aussi intéressé que moi.

M. Fortier, interpellé d'un coup d'œil rapide de la marquise, indiqua par un haussement d'épaules, qu'il ignorait complètement ce que cela voulait dire.

—Mais, continua le jeune homme, j'ai pensé que, préoccupée comme vous l'êtes du désir de me voir heureux, vous me nommeriez vous-même la seule femme à qui je puisse remettre le soin de ma destinée...car vous la connaissez.

—Je la connais ?

—Mieux que cela, vous l'aimez. Comment ! vous ne devinez pas ?

—Quelle rage d'énigmes ! grommela Dubourg en serrant les poings.

—Serait-ce miss Mary Styndhal ! s'écria la marquise avec une joie qu'il lui fut impossible de contenir. Oh ! oui, ce doit être elle...car à moins d'un nouveau changement..

—Non, ma mère, non, je n'ai pas changé.....et cela va peut-être bien vous surprendre, mon amour date toujours de cette soirée délicieuse où l'on nous chanta chez M. de Crosne...il doit vous en souvenir, cette belle romance du *Saule*...

—Bon, dit Dubourg à mi-voix, le château d'Angely, M. de Crosne, nous retombons dans la perfide Fanny.

—La femme que j'aime, poursuivit imperturbablement Edouard est celle dont la voix, ce jour-là, a si profondément remué mon âme...

—Toujours et de plus Fanny ! répéta Dubourg.

—Et si je l'aime, c'est qu'elle n'a jamais démerité de ma tendresse, c'est qu'elle n'a pas cessé un seul jour, une seule minute de vivre avec moi et pour moi par le cœur et par la pensée...et maintenant, puisque vous ne voulez pas absolument me comprendre, je vais donc vous dire son nom...c'est...

La marquise, malgré l'allusion qui, pour de bonnes raisons, ne s'adressait pas à sa protégée, allait encore nommer miss Mary Styndhal, mais d'un signe éloquent le docteur la supplia de se taire.

—Écoutez, dit-il, écoutez...c'est ?...

—C'est Mlle Juliette Fortier, dit résolument Edouard.

—Oh ! la tête ! la tête ! s'écria Dubourg.

—C'est à désespérer ! murmura le docteur.

—Et moi qui le croyais sauvé ! dit la marquise en le couvrant d'un regard de pitié.

Ces diverses exclamations arrachées à l'assistance par une stupeur dont elle n'était plus maîtresse, virent l'une après l'autre

frapper l'oreille d'Edouard. Mais il parut complètement insensible et reprit avec un grand sangfroid :

—Ainsi que je l'avais prévu, l'objet qui nous rassemble ici ne soulève aucune difficulté, aucune opposition. Monsieur, continuait-il en poussant vers Dubourg le papier qu'il avait posé sur la table, voici le contrat que vous avez eu la complaisance de me remettre il y a quelques jours.

—Il me l'a bien pris de vive force, gronda Dubourg entre ses dents.

—Je l'ai lu avec attention, j'en ai étudié tous les articles, et je n'ai que des compliments à vous faire sur la rédaction générale...

—C'est encore heureux ! dit le notaire avec un rire fauve.

—Mais, il est bon de s'assurer si quelqu'un d'entre nous n'aurait pas d'observation à présenter sur quelque-une de ses clauses. Veuillez, monsieur, nous en donner lecture.

Dubourg crut sans doute sa dignité compromise par une pareille injonction. Il fit mine de se lever, mais un regard du docteur le cloua à sa place ; et comme il hésitait encore :

—Lis, mon ami, lis, ajouta M. Fortier d'un air moitié souriant, moitié rebarbatif, et pesant fortement sur ce dernier monosyllable.

Dubourg s'exécuta et y mit, il faut le dire à sa louange, toute la résignation d'un martyr. M. de Ferrières, debout derrière lui, suivait la lecture du contrat ligne à ligne, de sorte qu'il devint impossible au pauvre patient d'en passer un seul mot.

Quand ce supplice fut fini, il se tourna vers Edouard, essayant de deviner dans ses yeux la nouvelle torture qu'il se proposait sans doute de lui infliger.

—Soyez assez bon, dit celui-ci, pour remplir les blancs. Vous connaissez les noms de l'épouse...allons, monsieur, écrivez...à quoi pensez-vous donc, je vous prie ? Là...c'est cela...Juliette Fortier... Pour les miens veuillez serrer un peu votre écriture ; car, je vous en préviens, on m'a un peu baptisé à l'espagnole. Y êtes vous ? je dicte : Georges-Marie Frédéric-Edouard de Ferrières. A merveille !.. et je signe.

Pour se mettre un peu plus à l'aise, Edouard poussa légèrement Dubourg qui lui céda son siège et alla se jeter sur un canapé, bien décidé à n'en plus bouger et à y cuver sa mauvaise humeur.

M. de Ferrières mit ses noms et prénoms au bas du contrat et se levant à son tour.

—A vous ma mère, dit-il.

La marquise, se rendant à l'appel qui lui était fait, sous l'œil de son fils, qui ne quittait pas le contrat de vue, inscrivit son nom à la suite du sien. Le docteur, sur l'invitation muette que lui adressa Edouard, en fit autant.

—Il ne manque plus que votre signature, mademoiselle, dit M. de Ferrières à Juliette, qui, pendant toute cette scène, n'était pas sortie un seul instant du rôle passif qu'elle semblait s'être imposé.

A ces mots d'Edouard, cependant, une forte rougeur colora son visage, et, toute tremblante, elle demanda à son père :

—Que faut-il que je fasse ?

—Parbleu, répondit le docteur avec cette confiance naïve qui soutient les savants dans les épreuves les plus hasardeuses, parbleu la question est charmante ! il faut signer...et tout de suite encore.

Dubourg s'agita misérablement dans son coin.

—Sois tranquille, ajouta tout bas M. Fortier à l'oreille de sa fille, c'est l'affaire d'un moment. Avant qu'il soit minuit, tout sera oublié et déchiré.

Impatienté sans doute de ne pas voir Juliette venir assez vite : Edouard alla à sa rencontre et lui offrit galamment le bras, interrompant ainsi sans intention apparente d'ailleurs, le petit colloque qu'elle avait commencé avec son père.

Puis tous deux se dirigèrent lentement vers la table où était déposé le contrat.

—Mademoiselle, dit alors Edouard en se penchant vers l'oreille de la jeune fille, de vous, à moi le jeu qui se joue ici depuis une heure est plus sérieux qu'on ne pense. Réfléchissez-y bien, et écoutez-moi. Vous voyez la plume dont nous venons tous de nous servir ?

—Sans doute.

—Il n'y a plus d'encre après. Si vous m'avez compris et que j'aie eu le malheur de vous déplaire, prenez cette plume telle qu'elle est et bornez-vous à faire semblant de signer ; je saurai ce que cela veut dire, sinon...

—Assez ! dit vivement Juliette, on nous observe.

Puis elle s'assit à la même place où s'étaient assis les autres, regarda attentivement la plume comme pour s'assurer si Edouard avait dit vrai, la trempa à deux reprises dans l'encrier et signa.

A ce moment même, la conversation, sourdement engagée entre le docteur et la marquise, s'éleva à une diapason un peu plus haut.

— Vous avez beau dire, insistait la marquise en montrant son fils au docteur, je prétends, moi, qu'il va beaucoup mieux ! Voyez cet air riant, ce teint animé, ce feu dans le regard.

En effet Edouard était rayonnant.

—Erreur, madame, erreur ! répondait gravement M. Fortier. Je suis au désespoir de vous contredire...mais les symptômes que vous me signalez m'apparaissent sous un tout autre jour. Il y a de l'hébètement dans ce rire, cette figure rouge me fait redouter un

peu de fièvre pour cette nuit, et s'il faut l'avouer, je n'aime pas ce vif éclat des pupilles... Heureusement toute cette agitation factice va bientôt cesser, et l'Égypte nous tirera de là.

Edouard revint mettre Juliette entre les mains de son père et exprima à la marquise le désir de s'entretenir un instant avec elle seul et sans témoins.

Dire la joie de la pauvre mère serait impossible. Elle craignit pourtant que le docteur ne s'opposât à cette entrevue et l'interrogea du regard.

Nous allons vous laisser ensemble, répondit très haut M. Fortier.

Et d'un signe qui ne fut aperçu que de Mme de Ferrières, il lui fit entendre que cette réunion momentanée n'offrait aucun inconvénient.

Puis il sortit avec Juliette et Dubourg.

La marquise demeura seule avec son fils.

Aussitôt hors du salon, Dubourg jeta un cri d'alarme.

—Qu'y a-t-il ? demanda le docteur.

—J'ai oublié de reprendre le contrat.

—Le grand malheur pour crier si fort ! un chiffon de papier.

—Chiffon, soit ! mais chiffon signé, paraphé, parfaitement en règle. Moi je n'aime pas à plaisanter avec ces choses sérieuses et j'aurais voulu qu'on le brûlât.

—N'as-tu pas peur qu'on s'en serve ?

—Pas absolument, mais c'est dangereux.

—Décidément tu es monomane. Inquiétude, méfiance, tu ne sors pas de là. Mais tout n'est-il pas arrangé, convenu entre nous ? On t'aime, n'est-ce pas assez ? On t'épouse, que veux-tu de plus ? Ces signatures griffonnées par complaisance au bas d'un acte sans valeur, feront-elles que ma fille et cet infortuné jeune homme se connaissent et qu'il leur prenne la fantaisie d'entrer en ménage ? Ne te gêne pas, courage ! Dis tout ce qui te tourmente. Tu te figures déjà recevoir une invitation pour leur noce, hein ? Tu les vois déjà mariés ! !

—On ne sait pas... On ne sait pas.

Quelques bouts de phrases, empreintes comme ceux-ci, d'un incurable scepticisme, furent les seules réponses que put arracher M. Fortier à Dubourg. Il voulut alors en appeler à Juliette et provoquer de sa bouche même un aveu capable de rassurer son futur gendre. Mais dès le commencement de ce petit dialogue, Juliette avait trouvé le moyen de s'échapper, et, profitant de la préoccupation générale, s'était réfugiée dans sa chambre.

Dubourg se retira également chez lui, maussade, colère et voyant tout en noir.

Le docteur, ne sachant que faire et ne voulant pas déranger le tête à tête de la marquise avec son fils, descendit dans une salle basse du rez-de-chaussée, et là, à la lueur d'une lampe apportée par Madeleine, se mit à lire un journal auquel il ne comprit pas un mot, ayant l'esprit tout-à-fait ailleurs.

Madeleine revint bientôt à pas de loup, et appela M. Fortier trois fois de suite.

—Hein ? quoi ? qu'est-ce que tu me veux ? s'écria le docteur comme éveillé au milieu d'un rêve.

—Madame la marquise vous prie d'avoir la complaisance de monter un instant.

—J'y vais.

M. Fortier retrouva pour gravir l'escalier ses jambes de vingt ans. A son entrée au salon ce fut M. le comte de Ferrières lui même qui vint le recevoir ; ce fut encore lui qui le pria de vouloir bien s'asseoir entre sa mère et lui, afin d'entendre une communication que tous deux avaient à lui faire et qui le concernait personnellement.

A ce début quelque peu solennel, mais qui, au demeurant n'annonçait que des intentions fort sensées, le docteur ne fut pas maître d'un petit mouvement de surprise. Il regarda fixement Edouard et lui trouva l'air calme. Il regarda ensuite la marquise ; elle souriait.

Et alors commença entre ces trois personnages une série d'explications que le lecteur devine déjà sans doute et qui, comme on le peuse bien, firent tomber le bon docteur dans une suite de stupéfactions plus véhémentes les unes que les autres.

Minuit sonnait que cette conférence durait encore.

X.

CONCLUSION.

La nuit fut mauvaise pour Dubourg. Ce fut un composé déplorable de cauchemar et d'insomnie.

Au point du jour, en s'éveillant, il vit à son chevet M. Fortier. Par un effet, sans doute, de la prédisposition où il se trouvait, la figure du docteur lui parut sinistre et son attitude menaçante.

Le fait est cependant que l'excellent M. Fortier faisait tout son possible pour avoir l'air aimable et avenant.

—Vous voilà debout de bien grand matin, grogua Dubourg, encore sous l'influence de son mauvais sommeil.

—C'est vrai, dit gaiment M. Fortier. Une idée...un caprice... je viens de faire trois fois le tour de mon petit bois un livre à la main. Et quel livre, mon cher ami ! la République de Platon !

La République de Platon ! répéta le notaire en se frottant les yeux ? Qu'est-ce que vous me chantez là ?

—Crois-tu cette lecture oiseuse, mon cher Dubourg ? c'est là, qu'on puise la vraie instruction, vois-tu, là que tous les problèmes sont posés et résolus ; que les idées, la science et la sagesse humaine sont réellement définies ; c'est là, en un mot, que l'homme apprend à se connaître lui-même, à se prémunir contre tous les malheurs de ce monde et à ne jamais compter sur rien. As-tu lu Platon ? demanda le docteur à son hôte en forme de conclusion.

—Je ne crois pas, dit Dubourg d'un air hébété.

—Il faudra que je te le prête.

—Pourquoi faire ?

—Pour que tu le lises, pardieux ! tu verras quel homme c'était.

—Et que m'importe ?

—Te crois-tu, par hasard, au-dessus des vicissitudes humaines ? Es-tu pétri d'une autre pâte que le reste des mortels et ne peux-tu avoir un jour besoin de te défendre contre les coups imprévus du sort ? Le sort, mon bon ami, est un camarade difficile à gouverner têtû, fantasque, inconséquent ! Après nous avoir visiblement protégés, il nous tourne parfois le dos de la façon la plus impolie du monde, d'où il résulte que tout frais et tout rayonnant la veille, nous baissons le front piteusement le lendemain. Sans doute, je ne prétends pas que tu en sois là, mais...

—Monsieur Fortier, s'écria Dubourg en se mettant brusquement sur son séant, tout ce que vous me racontez là n'est pas naturel. Ou vous avez perdu le sens, ce que je ne crois pas, ou vous me caché quelque chose.

—Que diable veux-tu que je te cache ?

—Je n'en sais rien. Mais Platon la République, les vicissitudes humaines, tout cela n'est pas clair et demande des explications

—Des explications...des explications...sur quoi.

—Sur ce que vous voudrez, pourvu que je voie clair dans ce que vous me dites.

—Allons, Dubourg, allons mon ami, du calme.

—Je veux tout savoir.

—Mais non, plus tard.

—A l'instant.

—Un autre jour.

—Tout de suite.

—Ah ! pour le coup voilà un être fatiguant ? on se préoccupe

de sa santé, on connaît son tempéramment, inflammable, apoplectique même, on veut lui ménager les émotions ; en un mot, on a soin de lui ! eh bien, monsieur se cabre, monsieur se révolte, monsieur est d'une exigence...

—Moi ! exigeant ! répliqua Dubourg en croisant les mains. Exigeant est heureux. Je me doute qu'il y a eu quelque chose cette nuit, et je demande ce que c'est. Voilà tout...Parbleu, en si peu d'heures, le lac de Genève n'a pas été comblé, et le Mont-Blanc, je suppose, n'a pas disparu sans laisser de traces. Dites-moi ce qui est arrivé, et je vous laisse tranquille.

—Eh bien, mon ami...

M. Fortier hésitait encore. Dubourg dépité se recoucha avec rage sur son oreiller.

—Tu le veux ?

—Sans doute, je le veux !

—Eh bien, il est arrivé...il est arrivé que tout est changé encore une fois, que M. de Ferrières adorait Juliette, que Juliette, ne haïssait pas M. de Ferrières, qu'ils sont partis il y a un quart d'heure avec la marquise pour le château d'Angely, dont elle est propriétaire, qu'ils seront mariés dans huit jours, et qu'au lieu de visiter les momies d'Egypte, il a été convenu que j'irais assister à leur noce et passer la belle saison avec eux...voilà ce qui est arrivé.

Ce fut un pavé sur la tête du notaire, et quel pavé ! La seule passion qui eût fait époque dans sa vie, les triomphes de son amour propre, les cinquante mille francs qui devaient compléter le paiement de son étude, toutes ces belles illusions qui le berçaient si doucement depuis quelques jours, venaient de s'enfuir à tire d'aile, comme autant d'oiseaux effarouchés.

Il sauta de son lit avec l'impétuosité d'un homme en délire, accabla M. Fortier de plaisanteries pleines d'une ironique amertume sur sa clairvoyance de père et son habileté de médecin, lui prédit qu'il serait cause du malheur de son enfant et se livra à toutes sortes de digressions violentes et de gestes désordonnés. Le docteur ne crut pouvoir mieux faire que de l'amener tout doucement vers la salle à manger où Madeleine venait de servir comme d'habitude un déjeuner assez confortable.

—Deux couverts seulement !.....

—Puisqu'ils sont tous partis, ajouta flegmatiquement M. Fortier. Dubourg dévora. Il y a des organisations sur lesquelles les grandes contrariétés produisent cet effet là.

Après le café, il envoya retenir sa place à la voiture de Genève et quoique pût faire M. Fortier pour le retenir, il abandonna un séjour marqué désormais dans sa vie par le souvenir d'un si cruel désappointement.

Le docteur qui avait essayé de dissuader Dubourg de cette fuite inopinée ne fut cependant pas fâché de le voir parti. Il éprouvait le besoin de se recueillir et de respirer. Les événemens avaient marché avec une rapidité telle que c'est à peine s'il avait pu les apprécier et les comprendre. Une préoccupation des plus singulières absorbait surtout son esprit.

— Cette petite Juliette, pensait-il, n'a jamais voulu m'apprendre par quel moyen merveilleux le comte avait été guéri. Plus tard, me disait-elle. Plus tard, ajoutait la mère ; plus tard, répétait le fils. Ils m'ont bien parlé de quelque chose comme une chanson, la *Romance du Saule*, je crois ! mais une romance n'est pas un remède. Et ce Rossini dont ils m'ont jeté le nom à la tête comme celui d'un Sauveur ! Quelque charlatan italien, sans doute qui vend son orviétan en place publique, avec un orchestre et une calèche à deux chevaux ! enfin ! ! !

Nous autres, gens de science, nous sommes exposés à ces choses-là ! Le premier ignorant venu, aidé du hasard, peut nous couper l'herbe sous le pied. N'importe ! il faudra que j'éclaircisse ce beau mystère médical. Après tout, qui est-ce qui sais ? les empiriques ont quelquefois du bon.

Le soir même, le docteur partit pour le château d'Angely. Il y trouva son malade parfaitement rétabli, Juliette rayonnante de bonheur et la marquise s'occupant déjà avec le curé des préliminaires du mariage.....

On eut bien de là peine à lui faire entendre ce que c'était que Rossini et comment une simple romance avait pu jouer un rôle dans cette histoire. Quoi qu'on pût lui dire et quelque bonne volonté qu'il parût mettre à comprendre les explications d'Edouard et de Juliette, il demeura persuadé qu'on lui cachait quelque chose et se renferma, pour l'acquis de sa conscience de médecin, dans la réserve demi-sérieuse et demi-narquoise d'une prudente incrédulité.

PIERRE BISAILLON.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Canadiens-Français ont formé des groupes de population, fondé des villages et des villes sur le territoire des Etats-Unis. Il y a près de deux siècles que des familles ont commencé à laisser le Canada pour les colonies voisines, et cependant l'histoire en est encore à s'occuper de ces aventuriers dont l'influence a été de quelque poids dans son temps.

M. Joseph Tassé confie aux pages de la *Revue Canadienne* la primeur de ses longues et habiles recherches sur les "Canadiens de l'Ouest"; nous attendons qu'il vienne un autre travailleur aussi patriotique pour mettre en lumière les "Canadiens du Sud" et les "Canadiens de l'Est." La tâche en vaut la peine.

Qui se serait imaginé d'aller découvrir dans le premier colon du site où est maintenant la capitale de la Pennsylvanie un Canadien-Français? Non-seulement nous n'avons aucun livre dans lequel il soit fait mention de ce personnage, mais les écrits américains les plus élaborés renferment à peine trois lignes sur lui. Il va sans dire que cela s'explique: d'un côté, nous n'avons pas fini d'écrire l'histoire de notre race sur ce continent, et d'autre part les auteurs anglais et yankees se gardent bien de tout dire lorsqu'ils rencontrent des documents qui pourraient jeter du jour sur un nom français, sur une action française, sur un établissement français. Cette partialité est poussée si loin en certains quartiers que l'on a vu des anglais écrire l'histoire d'une paroisse ou d'un township du Bas-Canada et ne parler exclusivement que des familles d'origine anglaise qui y sont établies, sans avoir même le courage de dire en passant que ce canton avait reçu une population française cinquante, cent et parfois cent-cinquante ans avant d'y voir arriver un seul Anglais. Si, en plein Canada français, des

tours de passe-passe de cette nature sont pratiqués, à plus forte raison les écrivains des Etats-Unis ne doivent pas s'en priver—et c'est bien ce qui a lieu, sauf quelques exceptions.

Pierre Bizaillon fut le premier européen qui s'établit dans cette région de la Pennsylvanie où est situé Harrisburg, comté de Dauphin. Il y a résidé plus de vingt ans, et l'on trouve des mentions non-interrompues de ses faits et gestes dans les territoires environnants entre 1698 et 1725, c'est-à-dire durant une trentaine d'années. Il a, dit un écrivain de la localité, un droit incontestable au titre de premier occupant de ces lieux.

William Penn, le fondateur de la Pennsylvanie, avait commencé par jeter les yeux sur les habitants du Canada et cherché à en faire des amis et bons voisins. Voici la curieuse lettre qu'il écrivit à M. de Frontenac, gouverneur général à Québec, au moment où il se préparait à quitter l'Angleterre avec ses colons pour aller fonder sa province :

A l'Empereur du Canada.—Le Dieu si grand qui nous a créé vous et moi ainsi que tout ce qui est dans le monde, fait pencher nos cœurs vers l'amour de la paix et de la justice, afin que nous vivions amicalement les uns envers les autres, comme il convient aux créatures du Dieu tout-puissant. Le roi d'Angleterre, qui est un grand prince, m'a pour diverses raisons, accordé un vaste pays en Amérique, que je veux toutefois habiter sans qu'il en résulte désaccord entre vous et moi. Et je vous dirai: le peuple que j'y mènerai est modeste, juste et honnête; il ne fait ni la guerre aux autres ni ne la craint, parcequ'il est juste. J'ai mis sur pied dans ma province une société de traiteurs pour trafiquer avec vous et votre peuple, pour votre avantage, dans le but de vous fournir de bonnes marchandises et à bas prix. Cette société a chargé son président d'entrer en négociation avec vous au sujet d'un commerce futur, et elle se joint à moi pour vous expédier ce message accompagné de certains présents pour marque de désir de correspondre avec vous. Ce que notre agent fera en notre nom, nous le reconnâtrons. J'espère que vous le recevrez avec complaisance et que vous accéderez à sa demande formulée comme venant de nous, tant en ce qui regarde les terres que le commerce. Que le Dieu puissant soit avec vous. Ainsi soit-il.

WM. PENN.

Ce 21^{me} jour du 4^{me} mois, appelé Juin, 1682."

M. de la Barre ayant remplacé de Frontenac cette année, la politique que ce dernier avait suivie à l'égard de la traite fut généralement abandonnée, et des difficultés survenant entre les Anglais et les Français en Acadie et ailleurs, il ne fut pas donné suite aux

offres de Penn. Le Canada n'avait pas moins de cinq cents hommes dans les bois, qui trafiquaient sans permission avec les Anglais, parceque de toutes manières ils y trouvaient plus de bénéfice. La lettre de Penn, qui ne fut peut-être qu'une circulaire destinée à allécher les coureurs de bois, ne pouvait mieux être accueillie qu'en ce moment, et tout nous porte à croire qu'elle produisit un effet considérable. D'ailleurs, ce document semble si peu avoir été reçu à Québec, que les historiens ne le citent pas et l'original en est aujourd'hui encadré et placé dans le Capitole de Harrisburg.

La guerre avait amené en 1690 l'amiral Phipps devant Québec et placé la colonie française à deux doigts de sa perte. D'un autre côté les traiteurs français gênaient beaucoup les établissements anglais du littoral des lacs, principalement dans l'Ohio où ils exerçaient une influence prépondérante sur les tribus sauvages et où ils accaparaient le trafic des pelleteries. Profitant de ce que la guerre leur donnait quasi carte-blanche, nos traiteurs ne se faisaient pas faute de méconnaître nos propres lois sur la traite, de molester les Anglais et de ruiner par la force et la ruse leur commerce et leurs tentatives d'établissement dans ces contrées.

Au nombre des Français qui s'étaient compromis en méprisant les lois sur les coureurs de bois et qui n'osaient retourner en Canada, il y avait Pierre Bisailon, Michel et Louis Bisailon, Martin Chartier, Jacques Le Tort et sa femme Anne Le Tort,—tous assez attentifs à se ménager par intérêt les bonnes grâces des anglais, mais cependant par instinct français, par état et par besoin, assez peu de leurs amis. Cette position délicate semblait plaire à des aventuriers qui, on le sait, risquaient leur peau à tout moment pour l'appât de quelque bénéfice. Il en résultait que ces coureurs de bois n'étaient réellement pas trop attachés à la couronne de France et encore moins à celle d'Angleterre. Placés hors la loi ils tenaient à vivre ainsi : libres, avec la perspective de bâcler l'un de ces matins une affaire d'or avec les marchands anglais ou quelques contrebandiers français. Cet état de choses dont se plaignaient les gouverneurs de Québec, décida le roi de France à promulguer l'étrange édit par lequel il défend de faire passer en Canada de l'argent monnayé, parce que, dit-il, nos traiteurs s'en servent aussitôt pour trafiquer avec les anglais chez qui le commerce est ouvert à toute nation. Il était donc ordonné de nous inonder de monnaie de carte qui n'avait de valeur qu'aux magasins du roi et chez les favoris qui jouissaient du monopole de la traite. Le remède était pire que le mal ; il eut le double effet de ne point corriger les coureurs de bois et de conduire Louis XIV à faire banqueroute sur la place de Québec,—ce qui n'a pas été remarqué

en Europe, mais ce qui nous a fait perdre peu honnêtement plusieurs millions de francs.

Deux familles Bisailou habitaient Laprairie près Montréal dans les quinze dernières années du dix-septième siècle. Il y a apparence que les chefs de ces familles étaient parents de Pierre Bisailon qui nous occupe, lequel était traiteur, interprète, homme d'aventures, enfin l'un de ces "coureurs de bois" dont Charlevoix a fort bien parlé.

Autour de Bisailon on remarque de temps en temps d'autres français, mais il reste toujours la figure la plus en évidence, et comme l'âme de ce groupe qui, vers 1690, paraît avoir accepté l'offre que leur faisaient les compagnons de Wm. Penn de s'établir à proximité de leurs établissements pour servir à la fois d'interprètes et d'intermédiaires entre eux et les tribus sauvages. Les Anglais ne pouvaient que très-difficilement apprendre les langues indiennes. De plus, il leur paraissait impossible d'adopter comme le faisaient les Français, les coutumes et l'existence de ces peuples. Aussi, rien n'égalait l'influence de nos compatriotes sur tous les Sauvages, moins les Iroquois liés depuis de longues années aux Hollandais et aux Anglais.

C'est sur le Susquehanna, à l'endroit le mieux choisi pour former un grand centre, que Bisailon planta sa tente vers 1690. Nos voyageurs ont toujours eu la main heureuse dans la désignation du site des villes à naître. Celle-ci devait être la capitale d'un grand Etat.

Il y avait sept ou huit ans que William Penn avait obtenu cette contrée du roi d'Angleterre, Charles II, pour y procurer un asile à ses Quakers. On y voyait des Anglais, des Hollandais, des Norvégiens, des Suédois, des Flamands et des Allemands. Philadelphie était le siège du gouvernement. Penn était repassé en Europe, et le pays se gouvernait plus mal que bien. Les dissensions arrivèrent aux dernières limites, et par surcroît une invasion des Canadiens devenait imminente.

La Pennsylvanie forme un carré long sur les faces duquel se trouvent l'Etat de New-York, un débouché au lac Erié, une pointe de l'Ohio et de la Virginie, et tout le Maryland, ce qui couvre trois faces. Du côté de la mer il y a l'Etat de Delaware, sur une presqu'île, et c'est dans la baie de Chesapeake placée entre le Delaware, le Maryland et la Pennsylvanie que se décharge le fleuve Susquehanna dont les branches arrosent la majeure partie de ce dernier Etat. La capitale Harrisburg, dont Bisailon fut le premier habitant, est située sur l'un des plus beaux endroits du fleuve. On y va de Montréal en deux jours par chemin de fer.

Le comté de Dauphin qui renferme Harrisburg, est plein de souvenirs français, car Swatara, Conewago, Paxton, Carlisle, Le-Tort's Spring et d'autres endroits ont eu pour premiers colons nos compatriotes. Le nom même de Dauphin est emprunté au malheureux fils de Louis XVI, voici comment : Vers la fin du siècle dernier, lorsque le township de Paxton ou Pextang fut transformé en comté, les Irlandais qui y dominaient voulurent qu'il fut nommé d'après le martyr du Temple. Cela n'étonne ni de la part des Irlandais ni de la part des américains qui étaient encore sous le coup de la reconnaissance qu'ils devaient à la royauté française pour sa conduite durant la guerre de l'indépendance.

On voit que si John Harris a eu le bonheur de laisser son nom à la ville principale, il ne reste pas moins dans ces lieux une belle moisson de souvenirs pour les cœurs français.

Bisaillon, Dubois et Madame Le Tort furent un jour accusés par les traiteurs anglais, à qui ils faisaient concurrence, d'avoir formé avec les Indiens du territoire et les Français du Canada un complot tendant à détruire les postes anglais. On les arrêta. Bientôt après, madame Le Tort fut libérée, mais Bisaillon et Dubois subirent un procès en règle. Néanmoins, ayant été confrontés avec les chefs sauvages que l'on soupçonnait de connivence, et rien ne transpirant du prétendu complot, on les relâcha sous la condition expresse de faire rapport au gouverneur anglais dès qu'ils auraient connaissance d'un mouvement hostile du côté des Français. Pour plus de sûreté on les surveilla et ils durent donner avis de tous leurs pas et démarches. C'était en 1693.

De 1686 à 1701, et même après cette dernière date, la Pensylvanie fut en proie aux troubles politiques.

En 1701, Pierre Bisaillon et son frère Louis furent jetés en prison pour, dit l'acte d'accusation, " les empêcher de voyager et de trafiquer avec les Indiens dans l'état embarrassant des affaires actuelles." On ne sait ce que devint Louis, mais Pierre reparait en 1703, avec une license ou permis de traite obtenu moyennant un dépôt de cinq cents louis, garant de " sa fidélité à la province." A partir de cette époque, lui et sa femme paraissent avoir joui presque constamment de la confiance des Anglais et des Indiens jusqu'au temps où nous les perdons de vue, vers 1725.

En 1707, au moment où l'on craignait le plus de voir les Canadiens envahir les colonies anglaises, un acte d'accusation fut dressé contre " Michel (*a Swiss*), Pierre Bisaillon, Jacques Le Tort, Martin Chartier, le gantier français de Philadelphie, Frank, jeune homme du Canada récemment arrivé ici, et un autre individu arrivant de la Virginie et qui parle français—pour s'être éta-

blis et avoir construit pour eux des maisons sur les branches du Potomeck, dans les limites du gouvernement de la Pennsylvanie, sous le prétexte de chercher des mines..." et d'avoir tenté de se rendre populaires chez les indiens Conestogas.

On constata que Pierre Bisailon était muni d'un titre de terre, Sa résidence était à trente-six milles de la rivière au-dessus de Conestogas, ce qui correspond à la crique de Paxton.

Le comté de Lancaster abonde en mines. On en connaît quelques unes qui ont été ouvertes par des Français dès l'époque où Bisailon se rencontre habitant les lieux. Plus tard, les Anglais tirèrent partie de ces exploitations et de l'outillage qu'y avaient laissé nos gens.

Les Conestogas n'étaient pas nombreux, mais ils se donnaient de l'importance et occupaient les gouverneurs autant que des tribus considérables. Ils habitaient le voisinage de la ville de Lancaster aujourd'hui. A les en croire ils étaient travaillés par les Français du Canada qui désiraient les détacher de l'Angleterre. Pierre Bisailon, ses parents et amis étaient sans cesse en pourparlers entre eux et les autorités pennsylvaniennes pour maintenir l'entente de part et d'autre. On voit qu'en 1707, le gouverneur Evans les visita avec un appareil soigné. Michel Bisailon l'accompagnait. C'était probablement un frère de Pierre.

En route, ils rencontrèrent un traiteur ami du nom de Martin Chartier déjà cité, habitant du voisinage. Les propriétaires de la Pennsylvanie se tenaient en garde contre les menées des émissaires français qui, sous les apparences de traiteurs, de mineurs et de gens disposés à devenir colons, rôdaient par le pays, et ils n'accordaient leur confiance qu'à ceux dont les antécédents étaient connus. C'est ce qui explique pourquoi un traiteur français, du nom de Nicolas Godin, que le gouverneur Evans rencontra plus loin dans son excursion, assez près de la demeure de Pierre Bisailon, fut, sur son ordre, capturé par Martin Chartier, attaché sur un cheval et conduit à la prison de Philadelphie.

Durant les conférences, où s'étaient réunis plusieurs peuples sauvages, Pierre Bisailon servit d'interprète et fournit de son fond des renseignements précieux. Cela avait lieu quatre mois après l'acte d'accusation mentionné plus haut. On voit que Bisailon et ses amis en étaient sortis revêtus de la confiance des autorités.

La femme de Pierre Bisailon agissait aussi comme interprète, entre les sauvages et les blancs. On cite les égards que les gouverneurs témoignaient au couple français dont ils tiraient si fréquemment des services. Malgré cela, des gens jaloux et des concurrents malheureux continuaient à leur nuire. En 1709 un nou-

vel acte d'accusation est porté contre " Pierre Bisailon et Jacques Le Tort, Français et catholiques romains, trafiquant avec les Indiens à Conestogæ " pour avoir " dernièrement prononcé quelques paroles suspectes et commis certains écarts." On contraignit encore Bisailon à faire une déclaration de bonne conduite future envers Sa Majesté la reine Anne. Il n'en demeura pas moins quelque temps en assez mauvaise odeur comme sujet britannique, et l'on voit que peu après ce renouvellement d'expression de fidélité, ayant fait savoir au gouverneur que les Indiens de Conestogæ désiraient le rencontrer pour resserrer les liens qui les unissaient, le gouverneur ne crut pas prudent d'accepter l'invitation avant de rendre son conseil responsable de la confiance que l'on placerait en Bisailon si l'on accédait à la demande des chefs sauvages.

En 1711, voilà que Bisailon retourne en prison. Simple affaire d'ivrognerie et de conduite tapageuse, cette fois. On le laisse sortir sous sa propre caution de cinq cents louis et sur celle de deux amis qui s'engagent pour deux cents cinquante louis chacun, en attendant la session de la cour. Dans l'intervalle, l'accusé s'obligeait à ne point quitter Philadelphie. Par le chiffre des cautionnements auxquels Bisailon était soumis on peut juger de l'importance que les Anglais attachaient à sa personne.

Rien n'indique qu'il dût souffrir préjudice de cette dernière aventure, car l'année suivante il adresse un mémoire au gouverneur concluant à ce qu'il lui soit accordé " la permission de traiter avec les Indiens comme ci-devant," ce qu'il obtint sur le champ.

C'est en 1714, finalement, qu'il reçut des Commissaires des terres, une patente " l'autorisant à s'établir à Pashtang sur la Susquehanna, et d'ériger en ce lieu les bâtiments nécessaires à son commerce et d'enclorre et de mettre en état d'amélioration la quantité de terre qu'il jugera à propos d'exploiter, pourvu que les sauvages y consentent." Ses amis de la forêt n'y mirent point d'obstacle, et voilà comment Pierre Bisailon posséda enfin un droit de résidence incontesté à *Paxton*.

Six ans après, son ami Le Tort fondait Carlisle.

Dans le cours des longues difficultés qui régnerent entre lord Baltimore (du Maryland) et les gouvernants de la Pennsylvanie, il est fait mention du rôle que jouaient certains français qui tenaient pour le lord, en raison de ce qu'il était catholique.

Lorsque l'on écrira l'histoire de l'ingérence de l'élément Canadien-Français dans la formation des Etats de l'Est et du Sud-Est, je crois qu'il faudra commencer par le Maryland, où la religion catholique devait avoir attiré nos gens en plus grand nombre que partout ailleurs.

En 1717 le nouveau gouverneur de la Pennsylvanie, sir William Beih, désireux de se concilier l'esprit des sauvages, alla les visiter en Conseil à Conestoga.

Bisaillon prêta le serment d'interprète et remplit son devoir à la satisfaction générale. Trois ans plus tard il est encore employé en cette qualité par le même gouverneur sur les bords de la Susquehanna. En 1721, un ordre de comparoir est expédié à "Peter Bisaillon qui demeure à trente-six milles à peu près plus haut que Conestagœ (Lancaster aujourd'hui) sur la Susquehanna, pour servir d'interprète." On infère de plusieurs renseignements de ce genre que Bissailon avait fixé sa résidence près du débouché de la crique de Paxton, au bas de la ligne du terrain qui fut accordé en 1733 à Harris, c'est-à-dire là où se trouve de nos jours le laminoir de Paxton. Cela eut lieu à peu près dix-huit ans avant que les Anglais, Harris et Chambers eussent entrepris de s'établir dans les environs.

Vers 1723-25, les Français n'étant plus tolérés en ce lieu, Pierre et Richard Bisaillon, s'en allèrent du côté de l'Ohio. Chartier passa dans le comté de Washington, Pennsylvanie, et les Bisaillon se fixèrent plus tard non loin de lui. Pierre parait avoir cherché à revoir la Susquehanna pour y traiter, mais à partir de ce moment sa trace se perd, ainsi que celle de sa famille.

C'est à Pierre Bisaillon, dit l'historien (1) auquel nous empruntons une partie de ces notes, que revient l'honneur d'avoir été le premier colon blanc à l'ouest de la crique Swatara ou des collines de Conewago, rive nord de la Susquehanna, comté de Dauphin. "Il résidait, de 1703 à 1725, dans ce que nous appelons le premier quartier de la ville; il y avait un magasin et une maison d'habitation." Les défrichements qu'il avait opérés se voyaient encore cinquante ans après son départ pour l'Ohio.

Jacques Le Tort, un Suisse Français qui se retrouve souvent avec les Bisaillon de 1693 à 1720, était interprète et messenger du gouvernement. En 1731, (ou même dès 1720, selon un manuscrit ancien), il fut le premier blanc qui pénétra dans la riche vallée de Cumberland, Pennsylvanie, pour s'y établir. Il érigea des bâtiments entourés d'une palissade, près des sources sulphureuses qui portent aujourd'hui son nom : *Letort's Springs*. En 1735 il était tout-à-fait installé et cela donna commencement à la ville de Carlisle, dont le terrain fut divisé en lots à bâtir en 1750. La première habitation de Le Tort, à la tête des sources, avait été brûlée par les

(1) A. Boyd Hamilton, de Harrisburg. *Memoire* lu devant la Société Historique de Dauphin County, 1872.

Indiens, mais il l'avait rétablie ; lorsqu'il fallut délimiter la ville on eut à enclaver dedans ces constructions qui tenaient encore debout. Le Tort recevait du gouvernement douze louis sterling par année pour ses services.

La Pennsylvanie a d'autres souvenirs français :

Dans le comté de Monro on cite comme un des plus anciens habitants qui fut en évidence, Samuel Dupuis, marié à une hollandaise.

Dans le comté de Bradford, près d'Athènes, on voit les restes d'anciennes fortifications françaises, qui datent du dix-septième siècle. Il y a le comté de Luzerne nommé en 1786 d'après le ministre de France aux Etats-Unis.

A l'époque de la révolution française, une ville entière fut établie dans Bradford par des émigrés de France. On l'appelle l'Asile ou Frenchtown. Les noms de famille suivants s'y rencontrent en 1795 : Talon, de Noailles, chefs de l'entreprise ; de Blacons, député du Dauphiné à l'Assemblée Constituante, époux de Melle De Maulde : ils tenaient un magasin de mercerie et avaient pour associé Me Colin, abbé de Sévigny, archi-diacre de Tours et " conseiller au grand conseil." M. de Montulé capitaine des gardes à cheval dont la femme était une française de San-Domingue. Madame de Sybert, cousine de Montulé aussi de San-Domingue où sa famille avait été puissamment riche. M. Becdelièvre, chanoine devenu marchand, qui avait pour associés les deux De la Rue dont l'un avait été " petit gens d'armes " et l'autre capitaine d'infanterie ; ce dernier avait épousé une sœur de Madame de Sybert, mademoiselle De Bercy qui tenait une taverne à huit milles de l'Asile. M. Beaulieu, capitaine d'infanterie au service de la France, qui avait fait la guerre en Amérique sous Potasky, avait épousé une anglaise et tenait une taverne. M. Buzard, planteur de San-Domingue. M. Daudelot, de Franche-Comté, capitaine d'infanterie, agriculteur. M. Petit-Thouars, officier de marine qui parti à la recherche de la Pérouse, avait été capturé par les Portugais, dépouillé de tout, et vivait sur une terre par lui défrichée ; on connaît sa belle carrière maritime lorsqu'il fut retourné en France. M. Nores qui avait longtemps suivi du Petit Thouars et qui entra ensuite dans les ordres religieux—cultivateur à l'Asile. M. Renaud et sa famille, riche marchand de San-Domingue, rentier à l'Asile. M. Carles, chanoine, possédant quelque argent — fermier. M. Prevost, célèbre à Paris pour sa charité ; ayant dépensé en travaux agricoles sur les rives de la Susquehanna, presque tout ce qui lui restait, il dut restreindre ses opérations, et il alla prendre une simple terre près de l'Asile qu'il cultiva de concert avec sa

femme et sa sœur, Madame d'Autremont, veuve d'un sommelier de Paris et deux enfants de celle-ci dont un notaire et un horloger
On se souvient du cri du poète à propos de ce *Champs-d'Asile* :

“ Etrangers, nous sommes Français :
Prenez pitié de notre gloire ! ”

Hélas ! nous n'avons fait que passer dans la Pennsylvanie... et ailleurs. Les premiers colons ou traités Canadiens-Français ont été détruits ou chassés ; le Champ d'Asile est habité par des familles qui appartiennent à d'autres races que la nôtre ;—il ne reste de nous qu'un coup de plume jeté ça et là sur le papier et qui court grand risque d'être perdu en emportant la dernière trace de notre souvenir.

BENJAMIN SULTE.

LES CANADIENS DE L'OUEST.

PAUL MALLET.

Chateaubriand a dit que de tous les européens, les Français sont les plus amis des indiens, et que cela tient à leur gaieté, à leur valeur brillante, à leur goût de chasse et même de la vie sauvage, comme si la plus grande civilisation se rapprochait de l'état de la nature. Cette assertion du célèbre écrivain est corroborée par les récits de tous les voyageurs, par l'histoire de toutes nos tribus sauvages ; et s'il nous fallait une nouvelle preuve de son exactitude, nous pourrions la trouver dans la vie aventureuse que nous allons esquisser brièvement.

C'est sur les bords pittoresques de la grande île Mackinaw, que Paul Mallet vit le jour en l'an 1753. Né au milieu d'une nature extrêmement sauvage, il n'eut pour compagnon dès sa plus tendre enfance que l'indien ou le coureur des bois, et le récit des aventures sanglantes, des prouesses héroïques de l'homme du désert, le passionna tellement que, tout jeune encore, il ne rêvait que scalpes et combats. Le cri de guerre du sauvage avait pour lui un charme singulier, et il désirait vivement pouvoir se mettre un jour à la tête de bandes armées et se signaler par son courage et son intrépidité.

La traite des pelleteries était bien le genre de vie qui pouvait le mieux s'adapter à l'ardeur de son tempérament, et à son besoin d'émotions fortes, et en quelques années il parcourut un immense territoire, allant trafiquer chez une foule de tribus sauvages, depuis les bouches du Mississipi jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Ces longues courses à travers les solitudes de l'ouest lui donnèrent plus d'une fois l'occasion de montrer sa

valeur ; aussi les sauvages de maintes peuplades lui reconnurent bientôt un courage égal à celui de leurs chefs les plus renommés. Les enfants des bois le réclamaient presque comme l'un des leurs ; car Mallet, avec sa haute taille, ses traits durs et accentués, son singulier équipement, eut plutôt passé pour un sachein indien que pour un traiteur français, si la couleur de sa peau, un peu brunie cependant par le soleil, n'eut trahi son origine. Elevé dans le désert, où il avait poussé comme un sauvageon indompté, il avait emprunté à l'indien beaucoup de ses mœurs et même une partie de sa férocité qui trop souvent ternit ses plus beaux actes de courage, ses plus nobles exploits. Il n'en faut pas plus pour se rendre compte de l'ascendant que Mallet sut prendre sur les nombreuses bandes de sauvages, dispersées dans l'intérieur, et qui semblaient toujours prêtes à répondre à ses appels guerriers.

En 1778, Mallet fonda un village dans les Illinois, à une petite distance de l'endroit où s'élève aujourd'hui la florissante ville de Peoria. Un certain nombre de coureurs de bois vinrent se grouper autour de lui, et ce poste, sentinelle avancée de la civilisation, fut longtemps connu sous le nom de *La ville à Mallet*.

A cette époque, le soulèvement des Etats-Unis contre l'Angleterre commençait à se propager jusque dans les déserts de l'ouest, et de courageux pionniers, devançant l'arrivée des troupes américaines, ne craignaient pas, en plus d'une circonstance, d'organiser de petites bandes de guerriers et de s'attaquer aux forts anglais, dispersés çà et là dans ces lointaines régions. Les souvenirs pénibles de la conquête étaient encore tout frais dans la mémoire des Canadiens de l'ouest, qui, voulant se venger de leurs anciens ennemis, devenus leurs maîtres, prirent une part active à toutes les expéditions, régulières ou volontaires, qui allèrent disputer aux Anglais la possession des immenses plaines sur lesquelles le drapeau de la France flotta si longtemps.

C'est ainsi qu'au mois d'octobre 1777, un américain fort belliqueux, Thomas Brady, plus connu sous le nom de "M. Thom," projeta de s'emparer du poste anglais de St. Joseph, situé sur la rive est du lac Michigan. Il enrôla dans ce but seize canadiens de Cahokia et de Peoria, tous gens fort déterminés, et partit bravement à leur tête pour aller attaquer ce fort anglais, protégé par du canou, et défendu par vingt et un soldats de l'armée régulière. Cette entreprise eut paru téméraire sous tous rapports, si elle n'eut eu pour la diriger un homme aussi habile qu'audacieux.

Brady atteignit le fort St. Joseph avec sa petite troupe, sans

avoir été découvert ; il profita des ténèbres de la nuit pour commander l'assaut, qui se fit au milieu de beaucoup de bruit, tout comme si ses hommes eussent formé un parti nombreux et redoutable. La garnison qui ne s'attendait pas à une pareille attaque, crut avoir affaire à un ennemi considérable, et se rendit sans coup férir. Brady ne la fit pas prisonnière, mais lui enleva toutes ses armes, encloua les canons, et s'empara d'une grande quantité de marchandises que contenait le fort.

La petite troupe victorieuse revenait à Cahokia, toute fière de sa capture, chargée de dépouilles, lorsqu'un soir elle fut surprise à son tour à Calumet, à quelques milles au sud-est de Chicago, par une légion de sauvages commandés par les Anglais, qui s'étaient cachés derrière des buissons avoisinants pour delà s'élançer sur elle comme sur une proie facile. Les soldats de Brady, réunis tranquillement autour du feu du bivouac, n'eurent pas même le temps de courir à leurs armes pour offrir la moindre résistance. En un instant, ils furent enveloppés, écrasés, capturés. Deux même furent tués sous les yeux d'un canadien du nom de Boismenu, qui, pour ne pas voir s'abattre sur sa tête le terrible coup de tomahawk qu'on lui réservait probablement, s'enveloppa la tête d'une couverture, en attendant la mort ; ses jours furent épargnés, mais il reçut des blessures telles qu'il dut passer l'hiver au milieu des sauvages pour panser ses plaies ; il ne revint qu'au printemps à Cahokia, où il s'éteignit à un âge très avancé. Un autre canadien blessé réussit à s'échapper ; mais les douze autres furent faits prisonniers et amenés au Canada, où ils languirent pendant deux ans en captivité, à l'exception de Brady (1) qui réussit à s'évader de sa prison et à revenir aux Illinois en passant par l'état de la Pennsylvanie.

Mallet comptait des parents et des amis parmi ceux qui avaient pris part à la malheureuse expédition de Brady, et en apprenant

(1) Cet américain aventureux épousa quelques années plus tard une canadienne française du nom de Laflamme qui, née en 1734, à St. Joseph, sur les bords du lac Michigan, demeura successivement à Mackinaw, Chicago, et Cahokia, où elle se fixa vers 1780. Elle avait eu deux maris, l'un du nom de Saint-Auge ou Pilate, l'autre un nommé Lecompte, avant de convoler en troisièmes noccs avec Brady. Cette femme avait su acquérir sur maintes tribus sauvages une grande influence, dont elle se servit en bien des occasions pour mettre les colonies franco-canadiennes des Illinois à l'abri de leurs incursions. On raconte que plus d'une fois elle se rendit seule pendant la nuit, au milieu de bandes de sauvages, campés dans un but hostile, à une certaine distance de Cahokia, et qu'elle ne manqua jamais de leur faire abandonner leurs projets de vengeance. Sachant leur parler le langage qui pouvait le mieux les toucher et les impressionner, elle décida souvent même les chefs à venir fumer le calumet de la paix au village de Cahokia, qu'ils avaient projeté de mettre à feu et à sang, quelques instants auparavant. Aussi cette courageuse femme était-elle l'objet d'un respect général à Cahokia, où elle s'éteignit, à l'âge avancé de cent-neuf ans, en 1843.

leur mort ou leur captivité, il entra dans un terrible accès de fureur et jura de les venger d'une manière éclatante. Dès le commencement de l'année 1778, il envoya des courriers parmi toutes les peuplades qui lui étaient dévouées, pour les engager à lever la hache de guerre. Cet appel ne resta pas sans écho. Chaque tribu tint à honneur d'être représentée dans l'expédition qui allait se former, et pas moins de trois cents guerriers sauvages accoururent à Peoria. Des canadiens et des américains vinrent aussi grossir les rangs de cette petite armée, où tous les types semblaient figurer. Ces colons ou coureurs des bois voulaient surtout venger leurs compatriotes morts ou traînés en captivité ; tandis que les sauvages, tout en témoignant de leur dévouement à Mallet, se promettaient un riche butin, si la victoire couronnait leurs efforts.

L'expédition partit à pied de Peoria pour se rendre à St. Joseph. Elle entreprenait une marche longue, pénible, pleine de dangers, et il était à craindre qu'elle ne fut considérablement amoindrie avant d'arriver au terme. Il lui fallait franchir non seulement de belles et vastes prairies, mais des bois épais, des rivières, des lacs, et des marais d'une grande étendue.

Les soldats de Mallet étaient, en général, robustes, habitués aux privations, rompus à la fatigue ; ils pouvaient au besoin descendre dans de frêles embarcations des rapides mugissants, traverser à la nage des rivières profondes, et chausser la raquette lorsque la neige blanchissait les plaines et les forêts. Mais la distance à parcourir était si considérable, les marches tellement fatigantes, les surprises tant à craindre, que les meilleurs courages paraissaient parfois abattus. Il fallait alors que Mallet se servit de toutes les ressources de son esprit pour relever leur moral et les encourager à la persévérance. Aux uns, il promettait une victoire facile ; aux autres, une vengeance complète ; au plus grand nombre, de riches dépouilles. En s'adressant à la fois à leurs passions et à leurs intérêts, il ne manquait jamais d'amener la persuasion dans les esprits, et la petite armée continuait sa marche, à travers mille obstacles, fière d'avoir à sa tête un capitaine aussi habile et aussi déterminé.

La faim était l'un des plus sérieux ennemis que Mallet eût à combattre. Comme il avait été impossible d'emporter une quantité suffisante de vivres pour une pareille troupe, un certain nombre de chasseurs devaient trouver les moyens de subsistance de leurs compagnons au bout de leurs flèches ou de leurs fusils. Si le gibier abondait, sauvages et canadiens faisaient bombance, le soir, au camp ; mais le jeûne prolongé qu'ils devaient

subir parfois, provoquait bien des plaintes et des récriminations, que Mallet n'apaisait pas toujours sans difficulté.

Un jour, après une marche extrêmement pénible, un canadien du nom de Hamelin se laissa choir, épuisé de fatigue et de faim, et déclara que ses forces ne lui permettaient pas d'aller plus loin. Mallet n'avait pas de temps à perdre, et pas de vivres à épargner : il restait à peine une petite quantité de viandes de conserve. Attendre le rétablissement d'Hamelin, c'était exposer l'expédition à une perte presque certaine, car elle courait risque d'être surprise par les Anglais qui pouvaient rôder dans les alentours avec des sauvages. D'un autre côté, abandonner Hamelin sur la route, n'était-ce pas exposer également l'expédition à faire trahir le secret qui devait envelopper ses mouvements ? Ce malheureux canadien ne pouvait-il pas être recueilli à chaque instant par les Anglais ou les sauvages, leurs alliés, qui, avertis à temps, pouvaient surprendre l'expédition dans quelque endroit difficile et en faire un terrible massacre ?

Que faire dans cette alternative ? Mallet eut bientôt tranché la difficulté en enfonçant son casse-tête, comme un barbare, dans le crâne du malheureux Hamelin, dont le cadavre servit de pâture aux oiseaux de proie. Les sauvages les plus cruels se débarrassent ainsi de leurs ennemis et de leurs parents infirmes ou trop âgés, qui leur sont à charge. Formé à la rude école du désert, Mallet ne reculait devant aucun obstacle qui s'opposait à l'accomplissement de ses projets.

L'expédition continua de s'avancer dans la solitude en dissimulant ses mouvements avec tout le soin possible, et quelques jours après, elle arrivait devant le fort St. Joseph, sans avoir été dépiquée. La garnison anglaise prise à l'improviste, voulut en vain défendre le fort en faisant entendre une fusillade bien nourrie. Mallet fit avancer sa troupe, et après lui avoir adressé une courte et chaleureuse harangue, il donna le signal de l'attaque. Les sauvages et les Métis répondirent à son appel par leur cri de guerre, qui répandit la terreur parmi les assiégés, puis marchèrent bravement à l'assaut. Le commandant du fort dut capituler après une courte résistance. Mallet accorda la vie sauve aux officiers et soldats anglais et leur permit de retourner au Canada ; mais il s'empara des magasins du fort, où il trouva des articles au montant de \$50,000, qui furent distribués parmi ses soldats.

La capture du fort St. Joseph eut du retentissement dans l'ouest et contribua plus que tout autre exploit à faire connaître au loin l'habileté et le courage de celui qui avait pu organiser

et mener à bonne fin une expédition, formée de bandes disparates et indisciplinées, qui offrait tant de dangers et de difficultés.

Dix ans plus tard, vers 1788, une singulière tragédie survint à Peoria. Mallet ayant eu des relations trop intimes avec la femme d'un traiteur français du nom de Louis Lavossière celui-ci résolut de ne pas survivre à l'infidélité de son épouse. Comme Lavossière trouvait trop prosaïque de mettre fin à ses jours en se coupant le cou, en se flambant la cervelle ou en se jetant à la rivière, il voulait faire les préparatifs de sa mort d'une manière noble et chevaleresque. Entre autres projets sinistres imaginés par son esprit malade, il s'arrêta à celui-ci : Il décida de préparer un dîner splendide, d'y convier plusieurs de ses amis, et de profiter du moment où ils seraient sous l'influence du vin, pour faire sauter un baril de poudre, qui le lancerait dans les airs, ainsi que ses convives, avec la rapidité de l'éclair.

Il fit donc préparer un dîner magnifique auquel prirent part plusieurs de ses amis. La fête alla bien pendant quelque temps, mais certains procédés étranges de Lavossière ayant fait naître des soupçons dans l'esprit de ses convives, ils crurent devoir quitter en toute hâte le lieu du festin. Ils furent juste à temps pour échapper à une perte commune, car quelques minutes après, une terrible détonation se fit entendre, la maison s'ébranla puis sauta avec un effroyable fracas, et l'on trouva au milieu de ses ruines les restes épars du malheureux Lavossière. Comme presque toujours en pareil cas, sa veuve se consola bientôt après de la perte tragique de son mari, en épousant Mallet, son amant.

La petite colonie de *La ville à Mallet* dut abandonner ses foyers vers 1781 ; elle avait vécu jusqu'alors en paix avec les sauvages de l'intérieur, mais la crainte d'une incursion formidable l'obligea cette année d'aller chercher un refuge sur un point moins menacé. Elle ne revint dans son village qu'après la paix de 1783.

Quelques années plus tard, plusieurs des membres de la petite colonie commencèrent à quitter ce village pour aller s'établir à un mille et demi plus bas, tout près de l'extrémité inférieure du magnifique lac Péoria. D'autres allèrent se joindre à eux, et vers 1796 ou 1797, tous les colons qui avaient fait cercle autour de l'habitation de Mallet, étaient venus se fixer dans le nouveau village, dont la situation offrait plus d'avantages. Ils vécurent là dans le calme et la paix jusque vers 1812, alors qu'ils furent chassés de leurs demeures par un capitaine Craig, de la milice de l'Illinois, qui pour se venger d'une attaque nocturne faite sur sa troupe par les sauvages, à laquelle il ne les croyait pas étrangers,

détruisit leurs maisons et les obligea d'aller se réfugier dans les villages français situés sur les bords du Mississipi.

Mallet ne vécut pas assez longtemps pour voir la dispersion de la petite colonie. Car toujours prêt à recourir à la violence pour demander raison à ses adversaires de leurs insultes ou de leurs menaces, il trouva prématurément la mort, en 1805, dans une querelle avec un français du nom de Senécal.

JOSEPH TASSÉ.

A MES ENFANTS

Un jour, on aime à se souvenir.

O ! dites-moi, mes petits anges :
Où puisiez-vous cette galté
Qui rend tous vos actes étranges
De charmante légèreté ?
Vient-il de votre cœur, ce rire
Dont les éclats, bruyants et doux,
Semblent passer par une lyre,
Avant d'arriver jusqu'à nous ?

Votre rire a tant d'éloquence,
Il sait si bien charmer mon cœur,
Que je vous crois d'intelligence
Avec quelque céleste chœur...
Sous son empire, je me livre
A vous, longuement, chaque soir,
Me récréant moins dans un livre
Qu'à vous entendre et qu'à vous voir.

Si de livres, chers petits hommes,
Vous me tenez si souvent lieu,
C'est que je vois en vous trois tomes
Des œuvres que me dicta Dieu.
Pourtant, de vous chaque volume
N'est pas sans imperfections ;
Souvent la maternelle plume
Y fait ses annotations.

Vers moi, ce soir, et tous ensemble,
On vient de vous congédier
Votre mère ici vous rassemble ;
A moi de vous étudier.
Ne craignez rien de ma présence,
Soyez partout maîtres et rois...
Allons ! vacarme et pétulance !
Je vous permets le diable à trois.

Je suis heureux d'ourdir la trame
Des jeux, pour lire en votre cœur ;
Quand le plaisir entre en votre âme,
Mon œil y pénètre en vainqueur,
Je vois dans votre âme candide
Tant d'allusion au passé
Que mon cœur est toujours avide
De voir son beau temps retracé.

O! c'est alors, qu'à mes yeux brille
De mon passé le souvenir
Et que je vois, douce famille,
D'où votre gaité doit venir...
Car le cœur de l'enfant qui joue
De se cacher méprise l'art,
Dans les fossettes de la joue
Il se présente à tout regard.

Ce soir, à l'heure du tapage,
Je me suis promis le loisir
D'écrire pour vous cette page
Qu'un jour vous lirez à plaisir.
Ici, j'y trace un vœu suprême,
Un de ces vœux du cœur partis :
O mes enfants... ô vous que j'aime,
Restez... restez toujours petits !!

Je sais... je sais, mes petits anges,
Où vous puisez cette gaité
Qui rend tous vos actes étranges
De charmante légèreté.
Il vient de votre cœur, ce rire
Dont les éclats, bruyants et doux,
Semblent passer par une lyre,
Avant d'arriver jusqu'à nous.

J. A. BÉLANGER.

Outaouais, 8 octobre, 1874.

DISCOURS SUR L'ELOQUENCE. (*)

Si l'homme est une intelligence qui a pour objet la vérité, il a une autre faculté essentielle, le sentiment ou l'affection que le bien doit exciter et satisfaire. Or la beauté est le moyen par lequel ce qui est bon attire l'amour du cœur. Dans l'éternelle réalité des choses, il n'y a de beau que ce qui est bon et vrai. La beauté n'est que la splendeur de la vérité, suivant le mot célèbre : *Pulchrum splendor recti* ; c'est, pour ainsi dire, la forme sous laquelle la substance du bien existe. Mais dans l'état actuel de l'humanité, dans le demi-jour qui nous éclaire, de fortes ombres sont souvent répandues sur le bien, et nous le font voir sous des apparences qui blessent cet instinct du beau, inné au cœur de l'homme ; tandis que de faux effets de la lumière, font briller le mal de lueurs trompeuses, qui fascinent le regard.

Présenter le bien sous ses couleurs réelles, incliner par le cœur un doux attrait vers tout ce qui est grand et noble, voilà ce que doit être le but de toute production littéraire.

La littérature s'acquitte de deux fonctions correspondantes aux deux vies de l'âme humaine, la vie active, et la vie idéale ou mystique. Quand elle porte actuellement l'homme à une action de vertu, à la pratique présente d'un bien quelconque, dans l'ordre moral ou social, alors c'est de l'éloquence. Elle s'appelle particulièrement poésie, lorsqu'elle ne prend pas cette direction, qu'elle reste comme une grande mer de sentiments, d'idées, d'émotions qui n'ont aucun courant déterminé vers tel ou tel point particulier de la vie active. Elle n'est pas pour cela stérile pour le bien. Elle forme dans la partie supérieure de l'âme un réservoir de sentiments qui fournit ses eaux dans l'occasion.

(*) Ce discours et le suivant, prononcés à la distribution des prix du Collège de St. Hyacinthe le 8 juillet 1873, font suite à ceux que nous avons insérés dans la livraison de juin dernier.

Sous le double rapport que je viens d'exposer, qui ne voit l'extrême utilité de la littérature, lorsqu'elle est digne de son noble but ?

Adonnés dans le cours de cette année à l'étude de l'art de bien dire, qu'il nous soit permis d'exprimer l'idée que nous en avons conçue.

L'Éloquence ! A ce mot on sent en soi je ne sais quel frémissement et quelle émotion. On pourrait croire que c'est comme l'illusion d'une âme qui se croit capable d'exercer aussi quelque empire sur les cœurs, et qui, par ce mouvement intérieur, semble s'initier elle-même au plaisir de la domination. Oui, dominer, maîtriser ce qu'il y a de plus indomptable dans la nature, le cœur humain, voilà ce que fait l'orateur. Et comment cela ? Sûr de l'ascendant de son génie, il se présente devant les hommes ; il s'attire leur attention, leur bienveillance par mille précautions habiles ; il enchante par l'harmonie de ses accents, la beauté de son langage ; puis, quand il s'est emparé des sens, il entre alors dans l'âme, tantôt en aiguissant sa pensée en traits vifs et perçants pour la faire mieux pénétrer, tantôt en l'imprégnant de sentiments, qui par une douce onction, la font mieux recevoir, tantôt en l'introduisant d'assaut par la force d'un vigoureux élan, à laquelle rien ne résiste. Alors ces hommes, ce peuple, qui écoutent, ils n'ont plus de pensées, de sentiments à eux, ce sont les pensées, les sentiments de celui qui parle. Celui-ci leur a donné son âme, et voilà pourquoi il est le maître, le dominateur ; ils ne sont plus que ses instruments ; ils lui obéissent comme nos organes servent notre intelligence. Ainsi l'orateur, par la fécondité de son génie, se reproduit lui-même, c'est-à-dire, met ses convictions et ses volontés dans ceux à qui il parle. L'éloquence, c'est donc la faculté de façonner, je dirais presque, de créer des âmes à son image ; en effet l'homme éloquent, inspiré lui-même d'un esprit supérieur, souffle avec l'énergie de son talent. et soudain voilà des âmes qui ont reçu de lui leur vie, et qui sont prêtes à faire sa volonté. Et si je voulais continuer la même allusion à la puissance créatrice, je dirais que lui aussi, par sa parole, il crée, du moins il opère les plus grandes merveilles. Voyez :

Il parle, et par ses magnifiques développements, il fait paraître des rayons de lumière sur les questions les plus obscures, et la vérité luit pour les intelligences.

Il parle, et souvent les flots tumultueux des passions diverses, s'élevant et grondant sans ordre comme dans le chaos, se sentent arrêtées à de justes limites, et reçoivent un cours salutaire.

Il parle, et des fruits abondants sont produits par la fécondité de

sa parole : de grandes œuvres se forment, de généreuses résolutions se prennent, des mesures s'adoptent qui opèrent le salut d'un peuple, ou dans l'ordre moral, la rénovation spirituelle d'un nombreux auditoire.

Ainsi, il parle, et tout se fait. Et qu'on ne s'étonne pas de ce rapprochement, qui semble téméraire, entre la parole de l'homme éloquent et celle du créateur.

Car qu'est-ce que le génie dans l'homme ? Une inspiration divine. Ce mouvement produit par l'orateur qui vous porte au bien c'est l'effet du souffle du Tout-Puissant. Tout vient de lui ; le génie n'est qu'une des pensées de Dieu, bornée sous une forme humaine. L'éloquence, cet enchantement, qui vous transporte, qui vous ravit, qui vous fait sentir à vous-même dans l'extase de l'admiration, que vous êtes maîtrisé, vaincu, l'éloquence n'est donc que la communication d'un peu de cette force, de cette puissance qui est en Dieu.

Vous comprenez, Messieurs, quelle estime, je dirais quel respect nous inspire l'Eloquence, considérée de ce point de vue. La mission de l'orateur est grande, immense ; elle est plus, elle est sainte, car le bien, dans quelque ordre que ce soit, retourne toujours à Dieu, qui'en est le principe et la fin, et tout ce qui sert à ramener à Dieu est saint. Combien donc, il importe que celui dont Dieu a choisi la voix pour être l'organe de sa pensée, sente ce qu'il est, et ce qu'il doit faire ! Et combien est énorme le sacrilège de celui qui profane le génie, qui se sert du souffle de Dieu, pour créer le mal !

Descendons maintenant de ces hauteurs et livrons-nous au plaisir de considérer les effets de l'éloquence. Je ne sais si l'on éprouve une jouissance plus délicieuse, si l'on voit un spectacle qui donne une plus haute idée de cette force que Dieu prête à l'homme, que l'aspect de l'orateur parlant à une multitude.

Voyez ces flots de peuples qui se pressent autour d'un homme. Tous les regards se fixent sur lui. Bientôt cette assemblée semble se rapprocher, et comme se suspendre à ses lèvres, entraînée par un aimant magique. Quelles impressions diverses se succèdent ; c'est le sourire d'une douce admiration aux nobles accens de l'orateur ; c'est un enchantement dans lequel plonge l'harmonie de l'élocution : puis à la fois sur ces milliers de figures, paraissent en se succédant avec rapidité, les expressions du même sentiment, de la même passion ; quelquefois l'indignation agite les membres, donne au visage une empreinte d'irritation, et s'exhale en imprécations à demi formées ; puis la douce pitié vient peu-à-peu adoucir les traits irrités, et fait monter du cœur jusqu'à l'œil une larme que la main essuie tombant sur la joue ; quelquefois un trait sublime de génie produit dans tout l'auditoire un frémissement

d'admiration, comme l'étincelle électrique donne une commotion rapide à une foule qui se touche ; tantôt c'est l'ardeur pour une noble entreprise qui enflamme le courage, et fait dire à une multitude enthousiasmée : allons, marchons. Tout ce que veut cet homme qui parle, cette assemblée qui l'écoute l'accomplit : elle s'irrite, elle frémit, elle pleure, elle s'enflamme comme il le désire ; il la force de déposer des convictions, de prendre les siennes ; c'est que, voyez-vous, par des liens magiques, il est en communication avec tous les cœurs, et il imprime à chaque fibre le mouvement qu'il lui plait. O enchantement de l'éloquence, que tu as de pouvoir et de charmes !

Aussi, quels admirables effets de cette puissance la Fable ne vous fait-elle pas voir dans les merveilles produites aux accens d'Orphée et d'Amphyon, et l'histoire ancienne, dans Philippe tremblant au bruit de la foudre de Démosthènes, et dans l'audace de Catilina brisée par Cicéron. Si je voulais parcourir les âges qui ont passé depuis, cette époque surtout du moyen-âge brillante d'éloquence, comme de tout autre éclat, que de grands spectacles j'aurais à présenter : Deux traits me suffiront.

Le tyran Esselino était la terreur de l'Italie : douze mille hommes de la ville de Padoue avaient été massacrés en un seul jour par ses ordres : le reste du peuple attendait à chaque instant qu'une parole du monstre le condamnât à l'extermination. Mais, Antoine, un humble religieux, demande audience au tyran qui l'accorde. Les gardes sont prêts à le massacrer. Antoine commence à parler. Esselino ne donne pas le signe du meurtre. Antoine parle encore ; et voici qu'Esselino, pâle, défait, tremble de tous ses membres. Antoine continue son discours, et Esselino descend de son trône, se met une corde au cou, se roule dans la poussière, demande pardon de ses fureurs, et supplie qu'on lui fasse grâce à lui-même.

Mais quel cri soudain ai-je entendu de cette réunion de tant de peuples à la plus grande assemblée qui fut jamais : Dieu le veut, Dieu le veut ; et voici que l'Europe quitte toutes ses querelles particulières, tombe en masse sur l'Asie, pour lui arracher le tombeau du Christ. Deux siècles des plus héroïques prodiges de valeur, des plus grands sacrifices que se soient jamais imposés les hommes et les peuples, sont l'effet de ces paroles entendues à Clermont : " Allez reprendre les lieux arrosés du Sang du Sauveur, délivrez vos frères opprimés, et vous élevant sur les cadavres des infidèles, montrez que la croix doit être victorieuse du Croissant.

Est-il besoin d'aller chercher aux siècles passés les prestiges de l'éloquence ? Notre âge peut aussi les admirer.

Il y avait naguère dans le monde un potentat qui régnait par la parole sur huit millions d'âmes. "Le voyez-vous, O'Connell, le grand O'Connell, debout sur le sol de sa patrie, ayant les cieux pour dôme, la vaste plaine pour tribune, un peuple immense pour auditoire, et pour écho les acclamations universelles de la multitude, pareille aux frémissements de la tempête et aux roulements des vagues sur les sables et les rivages de l'océan. Voyez O'Connell avec son peuple, car il est véritablement son peuple, il vit de sa vie, il rit de ses joies, il saigne de ses plaies, il crie de ses douleurs. Il l'entraîne de la crainte à l'espérance, de la servitude à la liberté, du fait au droit, du droit au devoir, de la supplication à l'invective, et de la colère à la miséricorde et à la pitié. Il ordonne à ses Irlandais de s'agenouiller sur la terre et de prier, et les voilà qui s'agenouillent et prient ; de relever leur front vers le ciel et ils relèvent ; de maudire leurs tyrans, et ils les maudissent, de chanter des hymnes à la liberté et ils les chantent.....Ce qui le rend incomparable aux autres orateurs, c'est que, sans aucune préméditation et par le seul entraînement, par la seule force de sa puissante et victorieuse nature, il entre tout entier dans son sujet, et qu'il en paraît plus possédé lui-même, qu'il ne le possède. Son cœur déborde, il va par bonds, jusqu'à en compter les pulsations. Comme un coursier de pur sang qu'on arrête à coup sur ses jarrets nerveux et frémissants, ainsi O'Connell peut s'arrêter dans la course effrénée de son éloquence, tourner court et la reprendre ; Tant son génie a de présence, de ressort, et de vigueur." (*)

Voyez maintenant à la tribune française un homme qui, dès son premier discours, à l'âge de vingt ans, s'est mis au premier rang des orateurs de son pays. La liberté de l'Eglise, des ordres religieux, de l'enseignement a trouvé en lui un défenseur dont l'éloquence a remporté d'éclatants triomphes. Son courage et sa foi avaient fait entendre ces paroles : "Nous sommes les fils des Croisés ; nous ne reculons pas devant les fils de Voltaire." Il s'agit encore pour lui de parler en faveur du Souverain Pontife. C'est au milieu d'une assemblée républicaine qui semblait peu sympathique à ses convictions. Un crédit supplémentaire pour l'expédition de Rome était demandé ; mais le gouvernement voulait mettre des entraves à l'affermissement du pouvoir pontifical. Un discours violent contre ce pouvoir venait d'être prononcé. Montalembert commence à parler ; il est interrompu dès sa première phrase ; il se rit de ses contradicteurs, et il poursuit ; les interruptions recommencent avec force ; il leur répond avec une puissante énergie. Il

(*) Cette appréciation d'O'Connell est empruntée à M. de Cormenin.

continue son discours. Tour à tour une ironie mordante, une puissante argumentation, des mouvements d'une éloquence entraînante se succèdent dans ses paroles. L'assemblée est saisie de temps à autre d'une forte sensation ; les interruptions font place à de nombreuses marques d'approbation. L'orateur exalte la dignité, la grandeur du Vicaire du Christ, et il dit que la lutte contre le Saint-Siège est une défaite assurée, parce que le Pape a un empire immortel sur les âmes. A cette assertion une forte dénégation s'élève. " Eh bien soit, dit-il ; mais il y a une chose que vous ne pourrez pas nier, c'est la faiblesse du Saint-Siège. Or, sachez-le, c'est cette faiblesse qui fait sa force insurmontable contre vous. Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, cette femme peut le braver impunément. Elle lui dit : Frappez, mais vous vous deshonorerez, et vous ne me vaincrez pas. Eh bien ! l'Eglise est bien plus qu'une femme, c'est une mère, la mère de l'Europe, de la société, de l'humanité moderne ; une lutte contre elle est une lutte parricide qui devient insupportable au genre humain."

A ces paroles l'assemblée en proie à une émotion inouïe dans les fastes parlementaires, se lève et félicite l'Orateur par une triple salve d'applaudissements. Puis par son vote elle affirme à une immense majorité les principes qui venaient d'être développés avec une si grande éloquence, et bientôt le Pape, rassuré sur le maintien de son pouvoir, complimente et remercie son éloquent défenseur et il lui dit : Votre discours vivra à jamais dans la mémoire de tous les gens de bien.

Contemplons un autre triomphe de l'éloquence.

Voyez-vous cette foule qui s'empresse de remplir une immense basilique. On se rend deux, trois ou quatre heures d'avance pour assurer sa place ; on est dans l'attente. Tout-à-coup apparaît dans la chaire un de ces hommes dont tout le monde riait, il y a quelques années ; un moine revêtu de cet habit trainé dans la fange si peu de temps auparavant. Et le respect se manifeste sur toutes les figures. L'expression du pieux recueillement du religieux se reflète dans toute l'assemblée.

Après avoir tenu ses yeux baissés devant l'autel du sanctuaire, il les lève sur ses auditeurs. A ce regard où brillent le génie et la bienveillance, tous sont fascinés. Le frère Prêcheur commence à parler, et dès les premières paroles un frémissement de satisfaction court tout l'auditoire. Comment redire maintenant ces flots d'émotions diverses qui agitent tous les cœurs ; à ces magnifiques argumentations qui, après avoir entassé les unes sur les autres les objections des incrédules au point d'en faire une montagne mena-

çant d'écraser de son poids le dogme catholique, les fait crouler en un amas de poussière au-dessus duquel plane la vérité ; à ces traits de génie qui tout-à-coup illuminent les questions les plus obscures ; à ces accents de poète qu'il mêle de temps à autre à ses démonstrations, et qui délassent et charment les cœurs ; et surtout à ces mouvements d'éloquence les plus sublimes qu'on ait entendus depuis Bossuet, et qui saisissent d'une admiration, d'un enthousiasme auxquels sont forcées de céder toutes les puissances de l'âme. A ces merveilles de sa parole, on comprend cet auditoire qui éclate tout-à-coup en applaudissements dans le lieu sacré, et que l'orateur réprime vivement ; et ces jeunes gens, qui, après l'une de ses conférences, vont, au nombre de quinze cents, le remercier et lui dire : " Quand le dévouement et le génie se rencontrent dans un homme, ils s'embrassent au dedans de lui, et il ne faut pas s'étonner, si de cette union on voit naître un jour le salut d'un grand peuple."

Ces dernières paroles nous paraissent exprimer ce qu'est l'éloquence ; c'est-à-dire, le génie exalté par l'amour d'une grande cause. En effet, l'éloquence n'est pas un art, elle est fille de la passion. Mettez de grands intérêts devant un homme d'intelligence et de cœur, créez une passion, un amour dans son âme, et l'éloquence en jaillira par flots. Quiconque est violemment ému, est inmanquablement éloquent, et il n'y a que l'homme au cœur ardent qui le sait.

S'il en est ainsi, l'éloquence ne peut donc s'apprendre ; véritablement non, la nature et les circonstances la mettent dans le cœur ; l'art ne la donne pas ; quelquefois il l'ôte. Toutefois les préceptes forment le goût et mettent en état d'apprécier les qualités des orateurs, ils guident le génie, et l'empêchent de s'égarer, et s'ils ne rendent pas éloquent, ils peuvent apprendre à écrire avec élégance.

Puisse, messieurs, l'étude de l'éloquence être appréciée comme elle doit l'être, et préparer à leur haute destinée, ceux à qui le ciel a fait don de l'intelligence et du cœur, à ce degré qui fait l'homme éloquent ! Déjà souvent la chaire, la tribune et le barreau de notre pays ont retenti d'accents nobles et pathétiques ; déjà des orateurs dignes de ce grand nom, ont été entendus. Tout présage pour nous ces belles œuvres du génie qui font la gloire et le salut d'un peuple, et dont nos compatriotes, avec leurs heureuses dispositions, peuvent si justement concevoir la flatteuse espérance.

J. S. RAYMOND, Ptre.

(La fin au mois prochain.)

ORIGINE DES ACADIENS.

UN MOT D'EXPLICATION.

L'idée de faire un travail pour démontrer que le peuple acadien descend, sans mélange de sang sauvage, des colons français, ne m'est pas venue d'une manière fortuite, on se l'imagine bien. Personne ne voudrait entreprendre, pour le plaisir intrinsèque de la chose, de compulsier minutieusement tous les documents imprimés et inédits, concernant les établissements primitifs en Acadie, au Canada et à la Nouvelle-Angleterre. Un incident étranger au sujet lui donna naissance.

M. Benjamin Sulte, connu dans le monde littéraire autant par ses poésies que par ses travaux historiques sur le Canada, donnait dans le cours du mois de janvier 1873, à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, une conférence intitulée : " Le Canada en Europe." Dans ce travail, M. Sulte démontre l'ignorance de la plupart des écrivains français, même de ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada, sur la véritable condition des Canadiens. Ce contre quoi il s'élève avec le plus de force, c'est l'opinion propagée en France, grâce à quelques touristes, que le peuple canadien est un peuple dégénéré, à peine éclairé de quelques rayons civilisateurs, peu supérieur aux tribus aborigènes auxquelles il a emprunté leur manière de vivre, et avec lesquelles il a contracté des alliances. " Non, s'écrie-t-il, le Canadien n'est pas un peuple dégénéré..... Et supposez le mélange des sangs qu'on nous reproche, cela ne constituerait pas notre infériorité. Voyez plutôt les Acadiens ; *le sang qui coule dans leurs veines est un mélange de sang français et de sang sauvage*, et les Acadiens pour cela ne sont pas dégénérés ; ils ne sont pas inférieurs même aux Canadiens, sous le rapport physique ils l'emportent peut-être sur nous. (1)."

(1) M. Sulte a publié depuis, son travail, mais il en a retranché ce passage.

La semaine suivante, j'avais l'honneur de donner devant le même Institut, une conférence sur les Acadiens. Je profitai de l'occasion pour relever une assertion qui, tout le premier, *m'abénaquisait* sans merci, donnant brièvement à l'appui de mon opinion les quelques preuves que j'avais pu recueillir. Je crus que tout finirait là ; mais je ne tardai pas à m'apercevoir de mon erreur. M. Sulte monta à la tribune et soutint l'opinion qu'il avait émise la semaine précédente, disant qu'il s'était appuyé sur le témoignage des historiens les mieux renseignés, tels que M. Rameau, Halliburton, LaFargue, O'Callaghan, et qu'il était prêt à éclaircir la question avec moi, *soit devant l'Institut, soit au bout de la plume*. C'est cet éclaircissement que je viens offrir à M. Sulte et au public.

I.—CE QUI A DONNÉ LIEU A LA SUPPOSITION DU MÉLANGE DES SANGS
ENTRE LES ACADIENS ET LES ABÉNAQUIS.

Un petit incident prend quelquefois, par la force des circonstances, les proportions d'un événement ; une fable—et ce n'est pas seulement chez les Grecs—répétée dans les commencements d'une colonie, devient une vérité historique, s'il n'y a pas, ou s'il y a peu de documents pour en démontrer la fausseté. C'est jusqu'à un certain point ce qui est arrivé au sujet du prétendu mélange du sang acadien et du sang sauvage.

A l'époque où les Anglais, cinq fois maîtres de l'Acadie et cinq fois chassés du pays conquis, faisaient un sixième et suprême effort pour s'emparer définitivement de cette petite colonie qui leur échappait toujours, et pour cette fin montaient des flottes et organisaient des armées contre une ville défendue par deux cents hommes à peine, un homme se trouva sur leur chemin qui, avec quelques sauvages, déjoua tous leurs efforts, ruina coup sur coup trois de leurs expéditions, faisant de leurs soldats un massacre épouvantable. Cet homme s'appelait le baron de St. Castin. Passé au Canada en 1665, comme enseigne au régiment de Carignan, puis vers 1670 en Acadie, St. Castin s'était établi à Pentagaët où il s'était mêlé aux tribus abénaquises, avait épousé la fille du grand-chef, et, à l'époque dont nous parlons, était grand-chef lui-même.

Il suffisait aux Bostonais battus en tous sens, que celui qui les harcelait ainsi fût marié à une sauvagesse, pour inférer que tous les Acadiens étaient cousins ou beaux-frères des Micmacs et des Abénaquis. Il fallait flétrir le peuple qu'on ne pouvait vaincre, et

l'on n'est pas peu surpris d'entendre Hildreth lui-même, l'un des historiens américains les plus judicieux, affirmer à ses compatriotes que " le Baron Castin avait marié *plusieurs* femmes abénaquises, filles des chefs." (1) Et cependant St. Castin n'avait qu'une femme, Mathilde, fille du chef Madockawando (2).

Les chroniqueurs puritains, au milieu des imprécations que leur arrachait ce terrible *Mormon*, l'abénaquisaient quelquefois lui-même, tous ceux qui prenaient part à ses expéditions, et jusqu'aux détachements canadiens qui, comme lui, allaient porter la dévastation et la mort jusque sous les murs de Boston. " Les Français ont recommencé leurs ravages cette année (1690). Les expéditions se composaient de Français et de sauvages, étant, comme parle Mather, moitié l'un moitié l'autre; des Français demi-sauvages et des sauvages demi-Français (3)." Or ces *Métis* étaient simplement des détachements canadiens envoyés par Frontenac, dont l'un avait brûlé Salmon's Fall, un autre était tombé sur Schenectada, près New-York, où il avait tué 60 personnes, et un troisième avait saccagé Corland, grand bourg anglais situé près d'Orange.

Un autre aventurier non moins célèbre, Charles St. Etienne de La Tour, que M. Moreau (4) nous montre tantôt français tantôt anglais, catholique ou protestant, selon l'exigence des situations, allié des Anglo-Américains contre d'Aunay et contre le roi de France, finit par ruiner quelques-uns des principaux marchands de Boston, entre autres les Gibbons. La Tour avait mené, disait-on, avant de se marier, une vie dérégulée avec les sauvages du Cap Sable, où il avait un fort. On ne manqua pas, à cause de lui, d'infiltrer du sang sauvage dans les veines de tous les Acadiens de l'époque.

Mais un fait qui a été regardé comme la preuve certaine du mélange des sangs entre les Abénaquis et les Acadiens, c'est l'amitié constante, inaltérable, qui a tenu unis ces deux petits peuples, durant les rudes épreuves d'une des carrières les plus orageuses dont l'Histoire fasse mention, jusqu'à ce que l'un ait été décimé par le fer et l'émigration, et l'autre dispersé aux quatre vents du ciel par la plus inique des proscriptions. L'Américain n'a jamais pu s'expliquer un attachement aussi inviolable—attachement dont

(1) Hildreth vol. I p. 496.

(2) Maine Historical Society, vol. III. p. 134.

" " " " vol. VI. p. 283. " Matekuando."

Documents français manuscrits, 2^{ème} série, pp. 281-2: " Mataouando."

(3) Maine Historical Society. vol. I. p. 201.

(4) Histoire de l'Acadie Française, publiée à Paris en 1873.

il n'a jamais été capable—autrement que par les liens du sang. Les historiens qui ont cru au mélange des deux races, et ils ne sont pas aussi nombreux que le pense M. Sulte, n'ont produit d'autres preuves, pour soutenir leur opinion, que l'héroïsme de cette amitié. Ce fait est assez curieux et mérite d'être remarqué. M. Rameau même, à bout de suppositions sur la cause et l'origine de la fusion des deux races, a cru plus prudent de simplifier le tout en invoquant et appelant à son secours cette amitié, *conséquence des mariages*, comme il l'appelle. "En effet," dit-il, "une *tradition* constante, chez tous ceux qui se sont occupé de leur histoire (des Acadiens) a attribué à ces fréquentes unions l'étroite amitié qui a toujours régné, sans jamais s'altérer, entre les Acadiens et leurs voisins, les Micmacs et les Abénaquis (1)."

Tout ceci est traditionnel, il ne faut pas l'oublier. Il y a dans les premiers historiens de l'Acadie plusieurs traditions du même genre, souvent reproduites depuis, que des documents authentiques et nouvellement trouvés viennent de reléguer dans le domaine des fables. Sur la véracité de celle-ci, pourtant, M. Rameau n'émet point de doutes. Veut-on savoir ce que l'on entend ici par traditions historiques? Un auteur hasarde un fait sur lequel il n'a pas de données certaines. Ce fait devient positif sous la plume d'un second historien; pour un troisième c'est une vérité historique. Révoquez-le en doute, comme n'étant appuyé sur aucun document, vous êtes aussitôt accablé d'une foule d'autorités qui ne sont, après tout, que l'écho grossi d'une première hypothèse. Ceci s'est pratiqué dans l'histoire de l'Acadie avant que M. Rameau ait écrit son livre. C'est encore ce qu'ont fait, depuis, l'Abbé Maurault et M. Moreau, le premier dans son *Histoire des Abénaquis*, le second dans son *Histoire de l'Acadie Française*.

L'un et l'autre affirment positivement le mélange du sang entre les races acadienne et abénaquise. Vous croyez peut-être qu'ils s'appuient de documents authentiques pour établir ce fait d'une manière aussi positive? Nullement. Ils renvoient l'un et l'autre à M. Rameau (2). Celui-ci, heureusement, nous indique les autorités sur lesquelles il se base pour affirmer l'existence de ces mariages traditionnels. Ce sont, dit-il, Charlevoix, Halliburton, Hildreth etc. (3). M. Sulte complète la liste en ajoutant les noms de O'Callaghan et de La Fargue.

(1) Rameau, p. 124.

(2) Abbé Maurault, p. 75. M. Moreau, p. 276.

(3) Rameau, p. 124.

II.—PREMIÈRE ERREUR DE M. RAMEAU.

Cette *tradition* de cinq historiens est imposante. Elle le serait davantage accompagnée des citations mêmes des auteurs nommés. Je remplirai volontiers ces omissions en reproduisant tous les passages qui peuvent se rapporter à la question, sans promettre toutefois qu'ils répondront à l'interprétation qu'on leur a donnée.

Pour commencer par Charlevoix, je dois avouer que je n'ai rien trouvé dans son histoire qui justifie les conclusions de M. Rameau ; j'ai lu ses œuvres dans la traduction anglaise de M. Shea, historien lui-même. Ce savant écrivain n'aurait pas manqué, ce me semblait, dans les notes qu'il ajoute à sa traduction, de donner des éclaircissements sur un point aussi important. En définitive, je n'ai remarqué que deux passages qui puissent se rapporter à la question des mariages mixtes. " Les Français ne furent pas longtemps en Acadie avant de s'apercevoir que la familiarité avec les femmes sauvages n'était pas aimée, et les femmes de leur côté ont toujours montré beaucoup de modestie et de discrétion." (1). Ailleurs je lis encore sans commentaires : " Les sauvages ont toujours vécu en bons termes avec les Français."

Voilà une tradition qui fait usage de beaucoup de ménagements pour abénaquiser les Acadiens. Et remarquez que le Père Charlevoix est le plus ancien des historiens de l'Acadie, généralement le mieux informé, et celui sur lequel s'appuient les auteurs plus récents — anglais et français. Si tel mélange s'était pratiqué, il n'aurait certainement pas manqué d'en faire mention, et d'y ajouter des réflexions. A la date que leur assigne M. Rameau, ces mariages, du reste, auraient été tout nouvellement contractés quand le Révérend Père écrivait son histoire.

Halliburton, historien anglais de la Nouvelle-Ecosse, en parle en termes assez obscurs, mais il ne dit nulle part où il a puisé cette *tradition* : " A dater de leurs premiers établissements en Amérique, les Français ont fortifié leur alliance avec les indiens, par une " assimilation de mœurs, de famille, et de religion." (2). Il n'y a jamais eu d'assimilation de mœurs entre les Acadiens et les Micmacs. Le seul côté où l'on trouve de la ressemblance entre leurs mœurs, est l'esprit belliqueux, la bravoure et la ténacité dans les privations et les fatigues. Sauf quelques aventuriers, que la

(1) Charlevoix, traduction anglaise de Shea, vol. 1. p 266-267.

(2) " From their first settlements in America the French strengthened their alliance with the Indians by an assimilation of manners, of families and of worship."—Halliburton, p. 101.

faim et le besoin de s'unir contre les Anglais ont fait vivre pendant quelque temps à la manière des sauvages, et St. Castin à qui l'esprit d'aventure fit préférer la vie guerrière de l'habitant des bois à la paisible jouissance de sa baronnie en France, rien, dans toute l'histoire de l'Acadie, n'autorise une pareille assertion. Qu'entend-il par l'*assimilation de religion*? Assurément il n'y a jamais eu entre les Acadiens et les sauvages, d'autre assimilation de croyances religieuses que la conversion de ces derniers au catholicisme. Quant aux Acadiens, il n'est pas besoin d'ajouter qu'il n'ont jamais cédé sur ce terrain un *iota* aux sauvages *pour fortifier leur amitié*. Que veut-il dire, à présent, par l'*assimilation des familles*? Sont-ce les unions matrimoniales? l'avantage pour la mère acadienne d'avoir pour gendre un robuste Micmac, à qui le père de la fille pût laisser en dot une partie de son héritage? ou bien simplement un rapprochement entre les familles, basé sur une bienveillance charitable et des rapports d'amitié de part et d'autre? Ce qui précède, comme ce qui suit le passage cité, semble autoriser cette dernière interprétation. Quoiqu'il en soit, c'est là tout ce que dit Halliburton sur les prétendus mariages mixtes.

Le témoignage de Hildreth est plus explicite. C'est à l'occasion d'un mariage entre Pocahonta, fille de Powhathan, sauvage du Potomac, et un anglais de Jamestown, John Rolfe, qu'il fait les réflexions suivantes: "Les sauvages exigeaient les mariages mixtes comme la seule preuve de sincère amitié. Par ce moyen on aurait empêché les guerres subséquentes avec eux, et absorbé graduellement les aborigènes dans l'augmentation de la population des colons européens. Mais l'idée de ces mariages mixtes était en horreur aux Anglais." (1). Malgré toute leur horreur, les Anglais ne laissaient pas de contracter assez fréquemment de ces alliances, voire même dans l'enceinte de leurs villes, comme le montre le mariage qui a donné lieu à ces remarques. Voilà tout ce que dit Hildreth à ce propos. Pas un mot des Acadiens, lorsque l'occasion était si belle de faire un rapprochement.

A la page 434, le même auteur, pour ne rien omettre de ce qui était de nature à excuser les susdites alliances des Anglais, revient à la charge et dit: "Quand on n'envoyait pas de femmes aux Français (de la Nouvelle-Orléans), ils se mariaient avec les sauvagesses." Il ne mentionne pas encore ici les Acadiens. Et pourtant M. Rameau et M. Sulte invoquent, l'un et l'autre, le témoignage de Hildreth à l'appui de leur opinion. C'est peut-être sur cet autre passage de l'auteur qu'ils se basent, le seul, avec les

(1) Hildreth, p. 114.

deux passages cités, où je vois qu'il soit question des mariages mixtes. Parlant des Pères Récollets et Jésuites : " Les sauvages " qu'ils avaient convertis," dit-il, "étaient admis à la jouissance de " tous les droits du sujet français : *les mariages mixtes étaient nom-* " *breux.*" (1). Voilà qui est clair et positif. Seulement il est ici question des Canadiens et des Canadiens seuls. S'il en dit autant des Acadiens, M. Rameau et M. Sulte voudront bien m'en indiquer la page ; pour moi je n'ai rien trouvé dans ce sens. "

Restent encore O'Callaghan et de La Fargue. Faut-il dire que le premier est de l'opinion de M. Rameau ? Il n'a pas un mot, concernant les mariages mixtes, qui puisse autoriser qui que ce soit à se prévaloir de son autorité. La Fargue garde le même silence. Tout ce que je trouve dans cet auteur concernant la question, c'est l'extrait que j'en vais faire, pour ne pas frustrer tout à fait l'attente de ceux qui invoquent son témoignage. " Une des méthodes, dit-il, dont les " Français ont fait usage, en établissant leurs premières colonies " (au Canada) pour s'introduire dans la confiance des sauvages " (Iroquois), a été de donner en adoption leurs enfants aux chefs " les plus renommés. *Ces adoptions étaient très-communes*, et avaient " cet avantage, que l'enfant adopté n'était jamais inquiété en cas " de guerre." (2)

Il est malheureux de se tromper parfois sur les auteurs que l'on cite ! Mentionner La Fargue, Hildreth, Dierreville ou l'abbé Maurault, quand on veut prouver que les Canadiens sont purs de tout mélange avec les sauvages, c'est, pendant la tempête, tendre les bras au rocher sur lequel son vaisseau n'a qu'à toucher pour se briser en éclats.

Pour ce qui concerne les Acadiens, on voit à quoi se trouve réduite cette formidable *tradition* de cinq ou six auteurs, qui devait opérer entre eux et les Micmacs une fusion radicale : un mot de Hildreth parlant des Anglais : " les sauvages exigeaient les mariages mixtes comme la seule preuve de sincère amitié ; " et une phrase ambiguë de Halliburton : "*the assimilation of families.*" Avec cela on abénaquise toute une race de Français.

III.—POURQUOI LES ABÉNAQUIS ÉTAIENT SI ATTACHÉS AUX ACADIENS.

Veut-on connaître à présent la véritable cause de l'amitié qui a existé autrefois entre les Acadiens et les Micmacs, Souriquois ou Abénaquis, comme on voudra les appeler ? Rien de plus facile à

(1) Hildreth, vol. II. p. 85 : "*Intermarriages became frequent.*"

(2) "*The Geographical History of Nova-Scotia,*" p. 70. C'est l'original que La Fargue a traduit. L'ouvrage est connu sous le nom du traducteur.

expliquer que ce mystère. Si les *Relations* du P. Biard et les autres documents qui se rapportent à l'histoire primitive de la colonie acadienne, étaient entre les mains de tout le monde, je dirais simplement : ouvrez ces documents, puis lisez au hasard, et vous saurez tout.

Mais ces pièces sont très-rares; c'est pourquoi je répondrai, après les avoir lues et compulsées : la véritable cause de l'amitié qui a existé autrefois entre les Acadiens et les Abénaquis, c'est :—1o. La conduite des Français ; 2o. Le besoin mutuel de se protéger contre les Anglais ; 3o. Les mœurs de ces sauvages ; 4o. L'œuvre des missionnaires.

1o. Les Européens, en venant s'établir sur le continent dont Colomb avait doté le monde, y apportaient chacun leur ambition, leur convoitise, leur avarice ou leur charité. Cortez couvrit de sang les vallées du Mexique afin d'y recueillir de l'or ; Pizarre, au Pérou, rendit en exécration le nom espagnol par sa trahison et sa lâche cruauté ; l'égoïsme des Anglais les fit abhorrer des sauvages paisibles, tandis que leurs promesses et leur eau de feu leur attachèrent les tribus avides de sang. En Acadie, au contraire, l'Abénaquis, ingénu et sensible aux bons procédés, ne vit dans les Français que des protecteurs, des amis dépourvus d'arrogance, dont l'ambition la plus manifeste était de gagner leur âme immortelle au Grand-Esprit. Il y avait sans doute, chez certains seigneurs, de la politique cachée sous leur officieuse protection, mais chez la plupart des gouverneurs, le zèle pour la conversion des sauvages et l'amélioration de leur condition était sincère. Les efforts qu'ils faisaient dans ce but n'étaient pas inspirés par la charité seulement ; il leur était intimé en toutes lettres, dans chacun des édits, mandements et chartes du roi et des ministres, de travailler avant tout à la conversion des sauvages. Nul autre gouvernement européen n'a montré le même zèle religieux dans l'établissement des colonies d'Amérique. Le soin des intérêts de la religion et du bien-être des sauvages présidait au choix des gouverneurs. Maison-neuve à Montréal, Poutrincourt et Razilly en Acadie, se faisaient les apôtres de la religion dans les pays dont ils étaient les gouverneurs. Même soin dans le choix des colons. Ils devaient être catholiques et concourir avec les gouverneurs et les missionnaires à répandre la lumière de l'Évangile au milieu des aborigènes. Aussi c'est la charité qui, dès les commencements de l'Acadie, a rapproché le Français du sauvage, le fils de la civilisation de l'enfant des bois. Ce rapprochement, cette union, basés sur la charité chrétienne d'une part, et sur une soumission affectueuse de l'autre, auraient certainement sauvé les deux races

de la domination étrangère, s'il eut été écrit qu'elles seraient sauvées. La supériorité de l'homme, même de l'homme véritablement supérieur, est détestable et abhorrée si elle est manifestée par la présomption et le dédain ; mais que le plus puissant et le plus éclairé condescende, sans morgue et sans arrière-pensée, à se faire le guide et le protecteur de celui qui l'est moins, il fera naître dans le cœur de celui-ci un attachement, une amitié, que ni le temps, ni les hommes, plus destructeurs que le temps, ne pourront jamais briser. Telle a été l'amitié des sauvages pour les Français de l'Acadie.

Déjà en 1607, au départ de Poutrincourt et de sa colonie, nous voyons Membertou et sa tribu pleurer amèrement sur l'éloignement des Français, et faire promettre au gouverneur qu'il reviendra avec des familles " pour habiter totalement leurs terres et leur enseigner des métiers pour les faire vivre comme des Français." (1).

Mais remarquons que cette amitié n'était pas le fruit d'une familiarité qui dégrade l'homme supérieur et le perd dans la considération de l'inférieur. C'était une familiarité bienveillante de la part des Français, et respectueuse du côté des sauvages. Un exemple éclaircira ma pensée.

Poutrincourt donnait quelquefois tabagie, c'est-à-dire festin aux aborigènes. Il y avait toujours, nous dit Lescarbot, vingt à trente sauvages à ces festins. " Mais Membertou seul et les autres sagamos (2) étaient à table mangeant et buvant avec nous." (3). " Aux autres," nous dit le même auteur, " nous distribuions des vivres comme à des pauvres." Voilà la nature des relations entre les Français et les sauvages. Les égards rendus aux sagamos étaient flatteurs pour eux et leur tribu ; mais la distinction dans le choix des convives à table, montrait aux uns et aux autres que les Français n'étaient pas esclaves de leur amitié.

L'Abbé Maurault, dans son *Histoire des Abénaquis*, attribue en outre l'amitié des sauvages pour les Acadiens, à l'admiration que leur causaient ceux-ci par leur courage et leur valeur.

" L'habileté des Européens dans les arts et métiers, dit-il, n'excitait nullement l'émulation des Abénaquis. Mais lorsqu'ils entendaient parler d'un européen qui se distinguait dans les voyages et la chasse, qui pouvait conduire son canot dans les rapides les plus dangereux, qui connaissait leurs ruses de guerre, qui voyageait sans guide au travers la forêt, et supportait coura-

(1) Lescarbot, p. 578.

(2) C'est-à-dire chefs.

(3) Lescarbot, p. 555.

“ geusement la faim, la soif et les fatigues, ces récits les intéressaient à un très-haut degré. Ils disaient alors que cet homme “ était presque aussi habile qu’un sauvage.” “ Et, ajoute-t-il, *la vie aventureuse des Français causa tant d’admiration parmi eux, qu’elle contribua pour beaucoup à attirer leur amitié.*” (1)

Cette amitié, commencée avec De Monts, fortifiée avec Poutrincourt et Latour, fut portée à l’enthousiasme quand St. Castin vint révéler à ces sauvages que les Français pouvaient non-seulement les égaler dans leurs prouesses guerrières les plus hardies, mais les surpasser même. Aussi les Américains, qui n’entendaient rien à cette vie d’aventure, qui n’osaient jamais disputer aux Français la victoire qu’appuyés par le nombre, s’attiraient-ils le mépris des sauvages. Une seule des embuscades de St. Castin, un seul coup de main de Villebon, élevaient les Français bien plus haut dans leur esprit que tous les massacres et les ruineuses victoires des Anglais.

2^e.—Le besoin de vengeance et de protection contre les ennemis de leurs alliés et de la religion que leur prêchaient les robes noires, vint encore resserrer les liens qui les unissaient aux Acadiens. Les Abénaquis étaient naturellement simples et paisibles ; mais quand on avait surexcité leur fureur, ces timides agneaux devenaient des tigres et des panthères avides de sang. Les Américains eurent souvent à déplorer leur perfidie vis-à-vis de cette nation redoutable. Depuis le commencement de leurs relations avec eux, ils n’avaient que le parjure, la trahison et le viol à enrégistrer à côté des bons procédés des gouverneurs français et de la charité des colons ; aussi ne parvinrent-ils jamais à détacher des Acadiens ces sauvages chez qui la vengeance était héréditaire, et qui alors se délectaient plus dans l’enlèvement d’une chevelure que dans la possession de toutes les richesses du continent. Le cœur de l’homme est ainsi fait. Il ne peut être en inimitié avec tout le monde ; plus la haine que nous inspire notre ennemi est profonde, plus celui qui en la partageant, semble la légitimer, nous est étroitement lié, est près de notre cœur. La haine pour un sujet engendre souvent l’amitié pour un autre, et nulle amitié n’est plus endurente que celle que le sang vient cimenter.

Les Anglais avaient compris qu’une barrière infranchissable les séparait à jamais des Abénaquis. Ils en voyaient la cause, et se l’avouaient même quelquefois. “ Il faut remarquer,” dit Lincoln dans un de ses mémoires, “ que les Français, dans leurs rapports “ avec les sauvages, ont fait preuve d’une intégrité et d’une pureté “ d’intention, surtout à l’égard de leurs intérêts religieux, bien au- “ dessus de tout ce qu’on peut attribuer aux Anglais pour leurs

(1) Mor. p. 17.

“ fins politiques ou religieuses.” (1). Et Dormer, constatant cet état de choses, écrivait dès l'année 1619 : “ Partout où les Indiens sont de quelque force, ils cherchent à nous trahir.” (2). Devait-il en être étonné après la cruauté et la perfidie dont ces mêmes Indiens avaient été les victimes de la part de ses compatriotes ? C'était simplement la loi du talion que l'enfant de la forêt prenait dans ses mains : justice implacable, loi du bourreau qui ôte la vie à qui l'a ôtée, et que l'Anglo-Américain aurait évitée en n'étant pas déloyal envers son ennemi.

Au reste, les choses à cette époque en étaient rendues au point, entre les Anglais et les Français, que l'existence d'une colonie excluait celle de l'autre ; les deux ne pouvaient vivre ensemble sur le même continent devenu trop étroit pour leur ambition. Les Abénaquis, sur le territoire desquels tant de passions étaient soulevées, tant d'embuscades dressées, tant de sang répandu, ne pouvaient demeurer témoins pacifiques de ce duel à mort. Des deux cotés on brigait leur amitié—mais avec des procédés différents. Ils n'avaient pas hésité, comme nous l'avons vu, à prendre parti pour les Français. Mais ce n'était déjà plus ces paisibles sauvages dont Les-carbot nous a décrit les mœurs. Cette lutte suprême de leurs amis contre les Anglais, devenue leur propre querelle ; l'enivrement habituel du carnage, les avaient transformés au point qu'à l'époque où les Iroquois, alliés des Anglais, étaient devenus la terreur de toutes les autres tribus, les Abénaquis seuls ne voulurent pas leur offrir le calumet de la paix, ni enterrer la hache : à leur tour ils firent trembler ceux devant qui tous les sauvages de l'Amérique tremblaient. Cependant, aussitôt qu'ils étaient revenus dans leurs cabanes, leur bon naturel prenait le dessus, et, jusqu'à ce qu'une nouvelle guerre fût déclarée, la voix de l'amitié faisait taire la voix du sang.

30.—De toutes les nations indigènes du continent, les Abénaquis ont été non-seulement les plus persévérants contre leurs ennemis et par contre les plus fidèles à leurs alliés, mais aussi ceux qui ont apporté le plus de dispositions à recevoir la lumière de la civilisation. Longtemps avant que la parole de Dieu eût retenti aux oreilles des autres tribus, les Abénaquis étaient déjà devenus chrétiens ; longtemps après que de toutes parts on eût brisé le tomahawk et enterré la dernière hache, ils combattaient encore les ennemis de leurs alliés. Et quand, écrasés par le nombre toujours croissant de leurs antagonistes, mais non vaincus, il leur fallut se choisir ou se trouver un petit coin au soleil

(1) Maine Historical Society, vol. p. 307.

(2) Maine Hist. Society, vol. V. p. 165.

pour y dresser leurs cabanes, ils vinrent tous au Canada où il y avait encore des crânes anglais à briser, s'y fixèrent et s'y sont maintenus en petit nombre jusqu'aujourd'hui. Est-il étonnant qu'une nation aussi franche et ingénue dans la paix, d'un dévouement aussi héroïque dans la guerre, se soit attachée comme elle l'a fait aux Acadiens ? Ensemble ils avaient enduré la fatigue, la soif et la faim ; sous la même tente ils avaient mangé le morceau de pain noir ; côte à côte ils avaient prié le Grand-Esprit. Eux pour qui l'amî, le "nidoba," était un être inséparable pendant la vie, et, selon leur croyance religieuse, même après la mort, pouvaient-ils laisser les Acadiens chanter seuls l'hymne de la guerre ? Non, la querelle de l'un était la querelle de l'autre ; quand l'un déterrait la hache, tous deux la détterraient, tous deux allaient combattre, contents de tomber côte à côte s'ils ne pouvaient vaincre ensemble.

40.—Il faut reconnaître pourtant que la cause première de cette amitié, a été la religion. Aucune nation américaine n'a subi autant l'influence religieuse des Européens que les Abénaquis.

Un auteur anglais nous dit qu'en arrivant en Amérique, les Anglais élevaient une taverne, les Espagnols un fort et les Français une croix. C'est ainsi qu'au lieu de recevoir des Européens la lumière et la civilisation, les Indiens recevaient souvent l'empreinte de leurs vices et en gardaient le cachet. Dans les colonies espagnoles, où ils ne virent que la soif de l'or, ils devinrent avaricieux, déflants et traîtres ; dans la Nouvelle-Angleterre les Anglais, en ne leur montrant que l'égoïsme, et, pour favoriser leur commerce en leur distribuant l'eau de feu, les rendirent ivrognes et féroces ; en Acadie, la parole des missionnaires en fit une nation profondément catholique, et l'exemple des Français, une nation éminemment guerrière. Les sauvages comprenaient bien les effets de cette influence des blancs ; ils distinguaient également la différence de leurs caractères et de leurs motifs. La réponse que fit un jour un chef abénaquis au gouverneur du Massachusetts, Hutchinson, le montre assez clairement : "Comment se fait-il que si la religion est si importante, les Anglais, pendant vingt-six ans, ne nous en aient pas dit un mot ?" Puis continuant : "Ni toi, ni tes prédécesseurs, ni leurs domestiques ne m'ont jamais parlé de la prière, ni du Grand-Esprit ; les Français au contraire.....etc." (1).

(1) Rapporté par le gouverneur Hutchinson lui-même. *Maine Hist. Society*, voi 2, p. 168.—Ce chef abénaquis s'appelait Norridgewock.

Un autre Abénaquis répondit à un émissaire anglais dont le nom m'échappe : "Dans vos relations avec nous vous vous informez d'abord de la quantité des pelletteries que nous avons. Les robes noires, au contraire, n'emportent jamais les présents que nous leur faisons, mais ils nous parlent du Grand Esprit."

Le gouvernement français n'épargnait rien pour entretenir toujours au milieu de ces tribus des missionnaires nombreux et zélés qui, tout en travaillant aux intérêts de la religion, devaient en faire autant d'alliées en cas de guerre. Son attente ne fut pas vaine : les Indiens sauvèrent maintes fois la colonie et retardèrent de beaucoup d'années la domination anglaise en Acadie. Aussi la haine des Anglo-Américains contre les missionnaires catholiques fut-elle poussée jusqu'au délire. Une peine de mort leur défendait de passer la frontière, leur tête était à prix. Quelquefois, pour s'en débarrasser quand même, ils envoyaient des pelotons d'hommes surprendre et massacrer un missionnaire au milieu des sauvages de l'Acadie. Que gagnaient-ils à ces actes de vandalisme ? De rendre les Abénaquis plus intraitables encore. Montés alors au paroxysme de la fureur, ils ne s'arrêtaient que lorsqu'ils avaient porté le deuil et la désolation jusqu'au cœur des colonies américaines, que des villages entiers avaient été saccagés, que des flots de sang avaient coulé. Dans les expéditions, ils avaient toujours des Français pour les commander ; de là leur admiration pour ceux-ci.

Les chroniqueurs puritains se vengeaient de tant de massacres, en répétant parmi leurs compatriotes que les Jésuites enseignaient aux sauvages : " que Jésus-Christ avait été crucifié par les Anglais." Un autre écrivait : " Le Jésuite n'a pas porté la civilisation à l'Indien, il n'a fait qu'adopter sa vie de sauvage ; ni l'Évangile, il a seulement supplanté le *powwow*. La nouvelle superstition ne valait pas mieux que l'ancien *diabolisme* ; il n'a pas prêché l'Évangile, il l'a dégradé à quelques manipulations. (1)."

Il faut constater pourtant que plusieurs écrivains américains ont rendu justice au zèle, au désintéressement du missionnaire français. Hildreth, entre autres, dit qu'en la Nouvelle-France, il y avait un grand nombre de missionnaires (*dozens of missionaries*) non moins zélés qu'Elliott et bien plus charitables et habiles. (2). Un autre américain cité par Garneau (3) ajoute : " Le zèle religieux des Français avait porté la croix sur les bords du Sault Ste. Marie et sur les confins du Lac Supérieur, cinq ans avant qu'Elliott, de la Nouvelle-Angleterre, eut seulement adressé une parole aux Indiens qui étaient à six milles du havre de Boston." Cet Elliott était le chef-d'œuvre de l'apostolat anglican dans la Nouvelle-Angleterre. Pendant vingt à trente ans

(1) Maine Hist. Society, vol. V. p. 175-6.

(2) Hildreth, vol. p. 85.

(3) Garneau, p. 230.

il consuma sa vie à la conversion de tant de pauvres âmes ; et j'ai lu dans quelqu'histoire, qu'après cinq ans de zèle, il avait opéré une conversion !

En Acadie, au contraire, tous les sauvages étaient catholiques. Longtemps après que la Hève eut été abandonnée (1), des pêcheurs français furent étonnés d'y trouver des Souriquois pratiquant encore scrupuleusement leurs devoirs religieux, chantant les hymnes de l'Eglise et récitant leurs prières qu'ils accompagnaient toujours du signe de la croix. La croix était en vénération particulière auprès des Souriquois et des Abénaquis ; ils la portaient sur eux, ils en décoraient leurs cabanes et même les proues de leurs pirogues.

Quand une bourgade avait eu le malheur de perdre son missionnaire, ou de le voir massacrer par les ennemis, les chefs se rendaient à travers monts et déserts jusqu'à Québec, supplier l'Evêque de leur en envoyer un autre. Si les Anglais avaient en même temps brûlé leur chapelle, et qu'ils fussent trop pauvres pour en bâtir une nouvelle, ils allaient à l'église des Acadiens, qui leur était toujours ouverte, mêler leur prière à celle de leurs amis ; et ces voix qui avaient chanté ensemble les louanges du même Dieu, devenaient formidables quand elles entonnaient l'hymne de la guerre. Ils aimaient à répéter ce fait en toutes circonstances, mais surtout aux Anglais dans les harangues publiques. Le colonel Schuyler croyait un jour les avoir détachés, au moyen de promesses et de présents, de leurs alliés, les Acadiens ; c'est-à-dire, s'être assuré leur neutralité—les Anglais n'ayant jamais osé espérer davantage. Mais le chef lui repartit tranquillement : “ Grand capitaine, tu nous dis de ne pas nous joindre au Français, supposé que tu lui declares la guerre. Sache que le Français est mon frère (en J. C.) *Nous avons une même prière lui et moi* ; et nous sommes sous une cabane à deux feux. Si je te vois entrer dans la cabane du côté du feu où est assis mon frère le Français, je t'observe de dessus ma natte où je suis assis à l'autre feu. Si en t'observant, je m'aperçois que tu portes une hache, j'aurai la pensée : que veut faire l'Anglais de cette hache ? Je me lève alors sur ma natte pour considérer ce qu'il fait. S'il lève la hache pour frapper mon frère le Français, je prends la mienne et je cours à l'Anglais pour le frapper. Est-ce que je pourrais voir frapper mon frère et demeurer en repos ? Non, non. Ainsi je te dis, Grand capitaine, ne fais rien à mon frère, et je ne te ferai rien ; demeure tranquille sur ta natte, et je demeurerai tran-

(1) La Hève fut abandonnée en 1636-7.

“ quille sur la mienne.” (1) Il n'en fallait pas autant pour anéantir les espérances du “ grand capitaine.”

Un autre anglais ayant demandé à un sagamos d'une autre tribu d'Abénaquis pourquoi ils avaient tant d'attachement pour les Français, et d'eux tant de défiance, “ c'est, lui répondit-il aussitôt, parce que les Français nous ont enseigné à prier et que vous ne l'avez jamais fait.” (2). Ainsi répondaient-ils chaque fois qu'on leur posait la même question. Mais nulle part je n'ai vu qu'ils aient allégué comme motif de leur amitié pour les Acadiens, ni mentionné en aucune circonstance, leurs unions mutuelles par les mariages. Ceci mérite d'être noté, car l'Abénaquis, profondément loquace et harangueur de sa nature, n'aurait certainement pas oublié un fait si flatteur pour sa nation, s'il eut existé.

Voilà quelle a été la véritable, la seule cause de l'amitié inviolable des Abénaquis pour les Français d'Acadie : les bons procédés et la bravoure guerrière de ceux-ci, le besoin mutuel de se protéger contre les Anglais, puis finalement et surtout le lien de la religion. Je ne puis m'expliquer comment ce fait a pu échapper à M. Rameau; comment cet historien, au reste si judicieux, n'a pas trouvé le véritable motif de cette amitié, quand plusieurs auteurs américains l'ont reconnu et l'ont avoué.

IV.—SECONDE ERREUR.

La tradition qu'on supposait religieusement conservée dans Charlevoix, Halliburton, Hildreth, O'Callaghan et La Fargue, se trouvant affaiblie au point où nous l'avons laissée, il suffirait à M. Rameau de s'étayer sur cette base, véritablement de sable, pour que tout l'édifice qu'il a élevé s'écroulât sur lui-même. Que deviendrait alors l'opinion de M. Sulte, appuyée sur celle de M. Rameau? Il y a bien encore M. Moreau et l'Abbé Maurault qui professent la même opinion; mais l'un et l'autre ne font que répéter les paroles de M. Rameau sur lequel ils s'appuient.

Cependant, comme l'auteur de “ La France aux Colonies ” dans ses observations sur les alliances des Acadiens et des sauvages, apporte d'autres preuves que celle de *l'amitié résultant des mariages mixtes*, il est important d'examiner ces preuves.

Voici comment il énonce le fait du mélange des sangs. “ Tout nous porte à penser que les unions avec les femmes sauvages furent plus fréquentes chez eux (les Acadiens) que chez les Canadiens. On

(1) Cité par M. Moreau, p. 302.

(2) Relations des Jésuites, (A. D. 1651-2) p. 15.

“trouve sans doute plusieurs exemples de Canadiens ayant épousé des squaws, non-seulement dans les territoires de l'Ouest, mais dans le Canada même, surtout aux premiers temps de la colonie; mais chez les Acadiens, vu la *proportion de leur petit nombre*, ils sont bien plus fréquents et ont dû par conséquent exercer beaucoup plus d'influence sur la race entière.

“Dans le recensement de 1671, nous trouvons un Pierre Martin marié à une squaw; et en 1686 Saint Castin et un de ses hommes; Enaud seigneur de Népissigny; un autre Martin demeurant à la Hève. Ainsi en deux recensements, sur une population de 60 à 70 familles, nous voyons cinq mariages avec des femmes sauvages. *Mais de 1606 à 1671, quand la population se recrutait d'AVENTURIERS, venant d'habitude seuls et sans famille, quand les femmes européennes étaient par conséquent bien plus rares que les hommes, combien dût-il y avoir d'unions de cette espèce!*”... “Comme les *familles originaires* des Acadiens ont été peu nombreuses, on peut donc affirmer que, *par suite des mariages subséquents, il est peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang indien dans les veines.*” (1).

M. Rameau n'est pas tendre pour les *familles originaires* des Acadiens. Il leur donne ici la flatteuse épithète d'*aventuriers*. Ailleurs il dit tout justement que les premiers Acadiens n'étaient pas “une réunion de brigands”, et l'Acadie, “une colonie pénale”; et dans l'énumération qu'il fait des premiers colons, après avoir expliqué comment ils se composaient “d'un singulier mélange de matelots, de pêcheurs hivernants, de traitants aventuriers,” etc., “aux habitudes flibustières,” il ajoute qu'il y avait *même* des cultivateurs (2). C'est ainsi qu'il prépare sa grande découverte et nous dit qu'aujourd'hui, “il est peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang indien dans les veines.”

Il est évident, pour tous ceux qui ont étudié l'histoire de la colonie acadienne, que M. Rameau fait ici une grave erreur. Dans l'histoire de l'Acadie qu'il est à écrire actuellement, je n'ai pas le moindre doute qu'il ne rétablisse les faits sous leur véritable lumière. Il est d'autant plus tenu à cette correction, que tout ce qui tombe de sa plume éloquente concernant l'histoire de l'Acadie ou du Canada, fait généralement autorité.

M. Rameau confond ici évidemment les pêcheurs et les aventuriers basques, normands et bretons, qui, depuis le commencement du XVI^e siècle, ayant la découverte du Canada par Cartier, et pen-

(1) Rameau, p. 24, puis page 123-4

(2) Rameau, p. 20 et p. 23.

dant les premières années de la colonie, jusqu'au temps de Latour, faisaient la pêche de la morue sur les côtes de la Nouvelle-France, avec les véritables colons acadiens, les familles *originaires*, comme il les appelle. Tous les documents de l'histoire de l'Acadie sont là pour attester que les premiers colons n'étaient point une "réunion de brigands", d'aventuriers "aux habitudes flibustières," ni l'Acadie, "une colonie pénale." Ils n'ont été *errants* que lorsqu'ils ont été chassés de leurs terres *cultivées*; ils sont devenus guerriers parce que la France oubliait de les défendre contre des ennemis que leur suscitait sa politique.

Le premier soin des colons français, en arrivant en Acadie, a toujours été la culture de la terre. Le Père Biard et Lescarbot nous le répètent sous toutes les formes. On cultivait à Port Royal toutes espèces de céréales, trente-cinq, quarante ans avant qu'au Canada on eût semé le premier grain de blé! Lescarbot nous dit que Poutrincourt avait emmené à Port Royal "nombre de menuisiers, charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, serruriers, taillandiers, scieurs d'ais, matelots" (A. D. 1606). Est-ce à dire qu'il n'avait pas emmené de cultivateurs? Mais Lescarbot lui-même "dès le lendemain de son arrivée" se livre à l'agriculture avec une ardeur toute édifiante dans un avocat. Il loue Poutrincourt sans mesure pour l'attention qu'il donne à la culture de la terre, et fait à ce propos des réflexions aussi philosophiques que diffuses. Ailleurs il dit: "Poutrincourt étant allé à l'Île Ste. Croix, trouva "du blé mur de celui que *deux ans auparavant* le sieur De Monts "avait semé, lequel était beau, gros, pesant et bien nourri." (1). Ce voyage de Poutrincourt est à la date de 1606. Deux ans auparavant correspondent donc au premier établissement en Acadie par De Monts. Je lis à la page 553, même volume: "Après la réjouissance publique cessée, le sieur de Poutrincourt eut soin de voir "ses blés, dont il avait semé la plus grande partie à deux lieues "loin du Fort en amont de la Rivière du Dauphin et l'autre à l'en-tour de notre dit Fort." (2).

Les récoltes répondent si bien à leurs travaux que bientôt il leur faut bâtir un moulin à eau pour moudre le grain "parce qu'un moulin à bras apportait trop de travail;" (3) et à son retour en France, Lescarbot emporte des épis de blé pour montrer la grande fertilité des terres de l'Acadie. Pour opérer ce travail il fallait des laboureurs. Le fait seul de passer l'Atlantique ne transforme pas en cultivateurs des serruriers, des taillandiers et des scieurs d'ais.

(1) Lescarbot, vol. 2. p. 527.

(2) Le témoignage du P. Biard est aussi formel.

(3) Lescarbot, vol. 2. p. 560.

Evidemment le grand nombre des colons étaient des cultivateurs auxquels on avait joint des artisans.

Quant aux *aventuriers* de 1610, que mentionne M. Rameau, "les historiens s'accordent à reconnaître qu'ils avaient été choisis avec soin dans les deux classes des laboureurs et des artisans." (1). Les immigrations subséquentes furent composées d'hommes choisis avec un égal soin; tout nous l'atteste, la conduite, la moralité, l'industrie des Acadiens dès l'enfance de la colonie; tous les mémoires du temps, la *Gazette* qui dit que M. de Razilly passa en Acadie amenant 300 *hommes d'élite*, et M. Moreau dont le témoignage, à cause des recherches qu'il a faites à ce sujet, vaut bien celui d'un autre, qui écrit: "on n'aura pas de peine à admettre ce que dit la *Gazette*; *l'embarquement de force noblesse* avait rendu illustre le commencement de la colonie." (2).

Voilà comment tombe la troisième pierre de cet édifice élevé au prix de tant de travaux. En nous montrant l'Acadie comme une colonie pénale, et les ancêtres des Acadiens comme le rebut de la France au XVII^{ème} siècle, on arrivait sans transition aux mariages de prime abord avec les Abénaquis. A la place de ces ancêtres "flibustiers," nous avons pour fondateurs de l'Acadie les colons choisis par De Monts, par Poutrincourt, par la Marquise de Guercheville, par Razilly, par d'Aunay, par de Grande-Fontaine, &c., auxquels les gouvernements de Louis XIII et de Louis XIV adjoignaient de zélés missionnaires jésuites, capucins, récollets. On en verra plus clairement la preuve lorsque nous aurons à suivre le développement de la race acadienne. Il n'y a peut-être pas un peuple, dans toute l'Amérique, dont les descendants aient moins à rougir de leurs ancêtres que le peuple acadien.

Ce fait n'est pas moins important que la revendication même de la pureté du sang. L'honneur des ayeux est l'honneur des enfants; nous héritons des vertus de nos pères s'ils ont été vertueux, de même que nous portons l'opprobre de leurs actions si elles ont été honteuses. Ce sera pour moi une double satisfaction, si, par mes humbles efforts, j'ai réussi à effacer de l'Histoire de mon pays ces deux pages également flétrissantes.

V.—TROISIÈME ERREUR.

Un grand poète et penseur qui eut prêté de l'enthousiasme à Pindare et devant lequel Horace, s'il l'eut pu connaître, n'eut

(1) Moreau, p. 51.

(2) Moreau, p. 119.

jamais songé à son ode *Exegi monumentum*, le roi David disait : Un abîme en attire un autre. Ne pourrait-on pas appliquer cet apophthegme aux compositeurs de l'histoire, chez lesquels une erreur est toujours suivie et souvent précédée d'une autre erreur ?

M. Rameau, ayant posé comme fait l'existence d'un nombre donné de gouttes de sang indien dans les veines des Acadiens, appuie cette hypothèse sur deux suppositions dont je viens de démontrer la fausseté. De fait il serait plus exact de dire trois, puisque le paragraphe sur *les causes de l'amitié* forme une fausse proposition, indépendamment des deux autres. N'eût-il pas mieux fait de s'arrêter à ce nombre de bon augure, auquel Pythagore attribuait tant d'excellentes propriétés ! Un abîme en attire un autre.

Pour justifier la date qu'il donne à ses mariages mixtes,—de 1606 à 1671—l'auteur de la *France aux Colonies* nous dit qu'un bon nombre des familles originaires des Acadiens, mentionnées dans le recensement de 1671, remontent à Poutrincourt. Je cite ses paroles : “ La physionomie générale que présentent les familles “ (nommées dans le recensement de 1671), le grand nombre de “ subdivisions qu'elles offrent déjà, le *croisement nombreux des al-* “ *liances*, tout tend à faire présumer, pour beaucoup d'entre eux “ au moins, que leur installation dans le pays est déjà ancienne “ et *daté peut-être* de deux générations, quelques-uns même “ comme les Martin, les Bourc, Landry, Tériau, Trahan, Gaudet, “ Boudro, remontaient *peut-être* jusqu'aux premiers temps de l'A- “ cadie et seraient alors les fondateurs de cette race.” (1) A la page 127, il avait dit la même chose ; seulement, au lieu des *peut-être*, il affirmait carrément : “ il est évident que plusieurs familles “ sont à leur deuxième et troisième génération dans le pays, et da- “ tent, sinon des émigrants emmenés par Poutrincourt, au moins “ de ceux qui survinrent après la prise du Port Royal par Argall.” (en 1613).

Ce passage, comme, au reste, tous les passages qui se rapportent à la même question, est plein de tâtonnements et de contradictions. Il dit d'abord qu'il est évident que plusieurs familles sont à leur deuxième et troisième génération dans le pays ; puis, un peu plus loin, que ces mêmes familles “ datent *peut-être* de deux générations.” Il avait avancé, à la page 123, que les premiers mariages mixtes remontent à l'établissement de Poutrincourt en 1606, et s'appuyant sur cette hypothèse, il avait découvert dans les veines des Acadiens d'aujourd'hui une certaine mesure de sang sau-

(1) M. Rameau, p. 152-3.

vage. Ici où il scrute un peu plus les faits, il pense que “ les fondateurs de cette même race datent, sinon des émigrants emmenés par Poutrincourt, au moins de ceux qui survinrent après la prise du Port Royal par Argall ” ; (1). Et remarquez que tous ces *peut-être* et ces *sinon*, ne l'empêchent pas finalement de tirer la même conclusion, savoir : que ces familles remontent à Poutrincourt !

Que faire au milieu de tant de contradictions ? Qu'entend-il ensuite par “ les émigrants qui survinrent après la prise du Port Royal par Argall ? ” Sont-ce de nouveaux émigrés français, ou bien les colons emmenés par Argall, qui revinrent mourir de faim dans une colonie qui n'appartenait plus à la France ? (2). En effet, après la conquête d'Argall en 1613, la France ne reentra en possession de l'Acadie qu'en 1632, par le traité de St. Germain.

M. Moreau essaye en vain de trouver et de saisir le fil de ce dédale. Abasourdi par toutes les suppositions, par tous les chiffres de M. Rameau, il ne voit bientôt plus d'issue et finit par endosser sans examen toutes les conclusions de l'auteur de la *France aux Colonies*, heureux encore de s'en tirer à ce prix. Voici comment il se hâte de résumer : “ Les patientes recherches de M. Rameau ont démontré que la plupart des familles acadiennes “ sont descendues des colons de 1610.” (3). Il répète ensuite la même chose à différents endroits de son livre, avec une légère variante. Lisons plutôt : “ M. Rameau fait remarquer très-*judicieusement* qu'il résulte de ces indications fournies par le “ recensement (de 1671) que plusieurs familles en étaient à “ leur deuxième et troisième génération, et qu'*ainsi* elles devaient “ être sorties des colons emmenés par Poutrincourt.” (4). Une autre tournure : “ Quand, à l'aide des recensements nominaux, on suit dans les familles l'ordre des filiations, on arrive presque toujours aux compagnons de Poutrincourt.” (5). Toujours la même finale. Et pourtant jamais syllogisme n'a été moins rigoureux dans sa conclusion. Parce qu'il y avait, en 1671, quelques pères de famille dont les enfants aînés étaient mariés depuis

(1) Rameau, p. 152.

(2) Halliburton et M. Moreau disent que les prisonniers de St. Sauveur emmenés par Argall en Virginie, revinrent en Acadie. Mais à quelle date ? Revinrent-ils tous ? Ils étaient quinze prisonniers. Où se fixèrent-ils ? N'auraient-ils pas préféré retourner en France sur des bâtiments pêcheurs, y rejoindre leurs compagnons, que de rester en Acadie où ils n'étaient pas encore acclimatés, où ils avaient à peine passé six mois ? ou bien traverser à Québec avec ceux de Port Royal ?

(3) M. Moreau, p. 15.

(4) M. Moreau, p. 276.

(5) M. Moreau, p. 286.

quelques années, il ne s'ensuit nullement que ces vieillards soient venus en Acadie avec Poutrincourt.

Je dis donc que les familles indiquées dans le recensement de 1671, ne remontent pas aux établissements de Poutrincourt en 1606, ni en 1610; qu'elles ne *survinrent* pas, non plus, après l'expédition d'Argall, mais qu'elles sont venues s'établir en Acadie, après le traité de St. Germain (1), emmenées par Razilly, d'Aunay, etc.

Pour éclaircir cette question, il faut nécessairement remonter à l'origine de la colonie acadienne, en suivre le développement jusqu'aux générations qui tombent sous le domaine du premier recensement. Au milieu de tant de données disparates qui toutes, chose étrange, arrivent à la même conclusion, c'est par ce moyen là seul que l'on parviendra à rétablir les faits sous leur véritable jour, et donner à la question une solution définitive.

VI. — ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE FRANÇAISE EN ACADIE.

La colonisation de l'Acadie commence avec De Monts. Au mois de Mars 1604 il fait voile avec Champlain, Poutrincourt et une petite colonie qu'il débarque à l'île Ste. Croix, au sud de la presqu'île acadienne. Pendant l'hiver la maladie se met dans l'habitation et emporte trente-six hommes. Au printemps suivant (1605) Pontgravé comble le vide fait par l'épidémie, en emmenant à De Monts un renfort de 40 colons. Peu de temps après, la colonie toute entière va s'établir à Port Royal. Cependant, De Monts passe en France "avec ceux qui veulent le suivre", (2) et laisse à Pontgravé le commandement de la colonie. Six mois s'écoulaient et De Monts, qui devait leur apporter un prompt secours, n'arrive pas. Menacés par la faim, Pontgravé et tous ses compagnons s'embarquent le 15 juillet 1606 pour la France, ne laissant pour garder le drapeau français à Port Royal que la Taille et Miquelet, deux braves.

Quelques jours après leur départ, le 27 juillet, Poutrincourt, associé de De Monts, arrive à Port Royal, emmenant avec lui une colonie "de menuisiers, charpentiers, maçons, taillandiers, serruriers, scieurs d'ais," (3) et, il va sans dire, de cultivateurs. L'historien Lescarbot est du voyage. Dès le lendemain de son arrivée,

(1) Le traité de St. Germain ne fut définitivement signé qu'en 1632, mais, depuis quatre ans, la Compagnie des Cent Associés faisait des préparatifs pour le repeuplement de l'Acadie.

(2) Lescarbot, p. 478. Champlain qui était du voyage resta à Port Royal.

(3) Lescarbot, p. 528.

Poutrincourt met ses gens à la culture de la terre. La colonie avait déjà pris un aspect assez florissant quand, au mois de mai de l'année suivante, 1607, De Monts écrivit à Poutrincourt que les Hollandais l'avaient ruiné, et que le privilège du commerce des pelleteries lui était retiré. Il fallut abandonner Port Royal. Une partie de la colonie fit voile le 29 juillet, et le reste, avec Poutrincourt et Lescarbot, le 11 août "au milieu des pleurs des sauvages."

Il ne restait plus de Français dans la colonie acadienne, excepté quelques pêcheurs hivernants et avec eux peut-être Robert Gravé, fils de Pontgravé. Trois ans se passèrent ainsi.

Dans l'intervale, le privilège de la traite fut rendu à De Monts qui céda ensuite tous ses droits à Poutrincourt. Celui-ci s'embarqua avec Charles de Biencourt, son fils, et une petite colonie, pour Port Royal, où il arriva vers la fin de Mai, 1610. Aussitôt on releva les maisons et l'on se livra à l'agriculture comme en 1604 et 1606.

Cependant, la colonie que Poutrincourt venait de fonder n'était pas une *colonie pénale*, ni les colons des *brigands*, ni même des *aventuriers*. "Les historiens s'accordent à reconnaître que les colons avaient été choisis avec soin dans les deux classes des laboureurs et des artisans." (1) Il n'avait pas, non plus, emmené de femmes. (2).

Au mois de juillet de la même année, le fils de Poutrincourt passa en France, et ne revint à Port Royal que le 11 Mai de l'année suivante (1611). Il emmenait avec lui une trentaine d'hommes "ouvriers et laboureurs." (3) Mais c'était des provisions et non des hommes qu'il fallait à la colonie prête à périr. Pour lui en procurer, Poutrincourt n'hésita pas à s'embarquer de nouveau pour la France. Malgré son héroïsme il ne devait pas sauver finalement la colonie. Entouré d'ennemis et d'intrigants, il ne put envoyer au secours de son fils qu'un vaisseau qui, malheureusement, n'arriva à Port Royal que le 23 janvier 1612. Lui-même il avait dû rester en France, où il passa l'année en négociations, et finit par être jeté en prison. Pendant ce temps la désunion s'était mise entre les Jésuites et le jeune gouverneur. On ne recevait plus de nouvelles de France, et l'hiver se passa dans la famine. Au mois de mars 1613, Mme de Guercheville, qui s'était substituée dans tous les droits de Poutrincourt, envoya une colonie de 48 per-

(1) M. Moreau, p. 51.

(2) "*Unica hic adest D. Poutrincourtii familia sine feminis capita sumus viginti.*"—P. Biard, lettre à son supérieur.

(3) Moreau, p. 69.

sonnes et deux Jésuites, sous les ordres de la Saussaye qui s'établit à St. Sauveur.

On commençait à concevoir les plus belles espérances, quand les Anglais, sous Argall, vinrent en pirates, dans l'automne, détruire l'établissement de la Saussaye et Port Royal.

Argall emmena sur ses vaisseaux le tiers des habitants de St. Sauveur ; le reste put regagner la France sur un vaisseau malouin appartenant à Robert Gravé. A Port Royal, il ne fit que brûler le fort après l'avoir pillé. Au moment de l'attaque, les habitants étaient occupés à cultiver la terre, à deux lieues plus haut, sur la rivière Dauphin, et échappèrent à leurs ennemis.

Poutrincourt, aussitôt qu'il eut appris le désastre survenu à sa colonie, se hâta de venir de France à son secours. Quand il arriva, le 27 mars 1614, ce qui restait à Port Royal de colons "avaient vécu depuis la Toussaint de racines et de bourgeoys d'herbes, et plusieurs étaient morts de faim." (1).

Une partie de ces malheureux avaient traversé au Canada, fuyant la mort et la domination anglaise. Quelques-uns avaient gagné, avec Biencourt, le sud de la presqu'île, à ce que l'on croit ; car on ne voit pas qu'ils aient retourné en France avec Poutrincourt qui ne put les rencontrer. Au Cap Sable, ils bâtirent, selon toutes les apparences, le fort Lamoron, appelé plus tard fort Latour, et vécutrent de pêche et de la traite avec les sauvages et les pêcheurs malouins.

Voilà en peu de mots quels ont été les commencements de l'Acadie. Abandonnée en 1607, reprise en 1610, elle est finalement dépeuplée en 1613. Comment, après cela, M. Rameau peut-il affirmer que la filiation des Acadiens remonte à 1606, quand, de 1607 à 1610, il n'est pas resté un colon français en Acadie ! L'abbé Maurault qui, sur cette question, copie M. Rameau, a vu cette difficulté. Il y remédie à sa manière. "Les Français de l'Acadie, dit-il, ne passèrent pas tous en France (avec Poutrincourt en 1607) ; un grand nombre restèrent et se dispersèrent parmi les sauvages. La plupart se marièrent à des squaws, et passèrent leurs jours parmi les sauvages, adoptant leur manière de vivre. De cette époque datent les premiers mariages français avec les sauvages de l'Acadie." (2) Voilà un remède pire que le mal même, en ce qu'il prouve que dans le domaine des hypothèses on ne prévoit jamais à quelles suppositions atroces peut nous conduire une première supposition qu'on veut soutenir quand même. Où l'abbé Maurault

(1) Lescarbot, cité par Moreau, p. 97.

(2) L'Abbé Maurault, p. 84.

trouve-t-il “ qu'un grand nombre de Français restèrent en Acadie “ en 1607, et se dispersèrent dans les bois ? ” Assurément il ne peut avoir, pour prouver ce fait, d'autre autorité que Lescarbot et les Révérends Pères Jésuites. Or ni l'un ni les autres ne disent rien de semblable. Au contraire Lescarbot, qui était à Port Royal, affirme positivement que quand la lettre de De Monts annonçant qu'il était ruiné, que le privilège de la traite lui était retiré, et qu'il déliait les colons de leurs engagements, fut lue par Poutrincourt aux colons rassemblés, “ tous d'une voix ” décidèrent qu'il fallait retourner en France immédiatement. Vainement Poutrincourt leur conseilla-t-il de demeurer et d'attendre des jours meilleurs ; sa courageuse résolution ne fut ni partagée ni comprise ; il dût se rendre au vœu unanime, et donner ses ordres pour les préparatifs du départ. La colonie mit à voile les 29 et 30 juillet. Poutrincourt resta encore douze jours à Port Royal, ne pouvant s'en détacher. Quand il partit “ ce fut pitié de voir pleurer les “ sauvages lesquels on avait toujours tenus en espérance que “ *quelques-uns des nôtres demeureraient auprès d'eux.* Il fallut “ promettre que l'an suivant on leur enverrait des ménages et des “ familles pour habiter totalement leurs terres, et leur enseigner “ des métiers pour les faire vivre comme nous. (1) ” C'est après un pareil témoignage que l'Abbé Maurault nous raconte qu'un grand nombre de Français restèrent à Port Royal après le départ de Poutrincourt, et se dispersèrent dans les bois !

Biencourt, établi au Cap Sable où nous l'avons laissé, voyait sa petite troupe s'accroître de jour en jour par l'arrivée de pêcheurs et d'aventuriers. Il avait aussi à sa disposition les sauvages du Cap avec lesquels il était en relations ; et tous ensemble ils étaient devenus si redoutables, que les premiers immigrants écossais emmenés par Sir William Alexander en 1623, jugèrent prudent de faire en Acadie un séjour de courte durée, et s'en retournèrent immédiatement.

Vers le même temps, 1623 ou 1624, survint, selon toutes les apparences, la mort de Biencourt. Il fut remplacé dans la possession du fort Lamoron par le jeune La Tour qui, en 1631, changea ce nom en celui de Fort La Tour.

Cependant, de nouvelles lettres patentes furent accordées à Sir Alexander, qui revint avec un convoi considérable de ses compatriotes s'établir, en 1628, aux environs de Port Royal.

En 1627, une compagnie, dite des “ Cent Associés, ” fut formée en France, dans le but de coloniser le Canada, et surtout l'Acadie dont on anticipait la rentrée en possession.

(1) Lescarbot vol. 2, p. 578, etc.

Les frères David, Thomas et Louis Kirk, firent semblant, en 1628, de s'emparer de l'Acadie, désormais appelée *Nouvelle-Ecosse*, en occupant les places qui appartenaient déjà aux Anglais.

Les affaires de la colonie restèrent en cet état précaire jusqu'en 1632, époque où fut signé le traité de St. Germain qui rendait définitivement le pays à ses premiers maîtres. La "Compagnie des Cent Associés," prête depuis longtemps pour ses opérations, envoya immédiatement le commandeur de Razilly avec "trois cents hommes d'élite" (1), déloger de l'Acadie les colons de Sir Alexander, en prendre possession et s'y établir.

A partir de cette époque, la colonie entre en pleine voie de progrès. Chaque année la compagnie y fait passer un certain nombre de familles qu'elle établit à la Hève. Elle s'était engagée d'envoyer au Canada et en Acadie, dans l'espace de quinze ans, 4,000 *colons de l'un et de l'autre sexe*. Les circonstances, il est vrai, ne lui permirent pas de remplir à la lettre cet engagement. Néanmoins, à la mort de Razilly en 1635, elle avait déjà fait passer trente à quarante familles qui, au témoignage de Denys, "recueillaient quantité de froment."

Après Razilly vint d'Aunay. Le premier acte de son autorité fut de transférer les habitants de la Hève à Port Royal. Malgré les luttes incessantes qu'il eut à soutenir contre les Anglais et surtout contre La Tour et ses fibustiers, il fit venir de France, pendant son administration, une vingtaine de familles qu'il établit également à Port Royal.

Ces cinquante à soixante familles sont évidemment les familles mentionnées dans le recensement de 1671, les véritables ancêtres, *les familles originaires* des Acadiens. Le croisement des alliances dont parle M. Rameau avait, en 1671, porté à soixante et sept ou soixante et neuf le nombre de ces familles.

VII.—LA TOUR ET SES COMPAGNONS.

Qu'étaient devenus, pendant ce laps de temps, les compagnons de Poutrincourt laissés avec La Tour au Cap Sable, et les aventuriers qui s'étaient joints à eux ? Cette période de l'Histoire de l'Acadie est très-obscur ; c'est celle où les historiens se sont le plus contredits, par conséquent celle où il était moins dangereux de hasarder des suppositions. Aussi M. Rameau et M. Moreau n'ont pas manqué d'en profiter pour faire des aventuriers du Cap Sable les premiers ancêtres de la race actuelle des Acadiens. C'est par

(1) *Gazette*, citée par Moreau.

eux qu'ils en font remonter la descendance à 1606. Comment s'y prennent-ils pour nouer la filiation des familles emmenées par Razilly et d'Aunay, avec les flibustriers nomades de La Tour ; fondre en une commune origine les colons de la Hève et de Port Royal, avec les aventuriers du Cap Sable, pendant qu'il est de fait historique que ces deux groupes distincts et séparés par la rivalité de leurs chefs respectifs, ont continué de se faire une guerre à outrance, jusqu'à l'extinction presque radicale de celui du Cap Sable : c'est-à-dire, jusqu'à l'extermination des pères par les enfants ? C'est ce que nous examinerons plus tard. Pour le présent, constatons que cette origine primitive de laquelle MM. Rameau et Moreau font descendre les Acadiens, est essentiellement métisse. Les compagnons de Poutrincourt, La Tour et ses aventuriers auraient, selon ces deux historiens, contracté force alliances avec les Micmacques ; et les enfants issus de ces unions seraient devenus, Dieu sait comment, les pères des Acadiens de Port Royal mentionnés nominalement dans le recensement de 1671.

M. Rameau n'avait pas prévu toutes ces difficultés. Il n'avait pas été frappé de l'absurdité qu'il y avait de faire des deux groupes de Français en Acadie, les aventuriers du Cap Sable, et les colons "d'élite" de Razilly, des parents aussi rapprochés, pour les voir s'égorger ensuite les uns les autres, sans qu'au moins les filles et les femmes se fussent jetées au milieu des combattants, dont les uns étaient leurs pères, les autres leurs maris et leurs enfants, pour les séparer comme autrefois les Romaines et les Sabines. Mais du moins devait-il apporter quelques preuves à l'appui de son opinion, quelques documents qui établissent le mélange primitif, la fusion des aventuriers du Cap Sable et des colons de la Hève et du Port Royal, avec les sauvages. Pas une preuve, pas un document. M. Moreau vient à sa rescousse. Dans la découverte qu'il a faite de manuscrits importants, conservés dans la famille de Menou (1) il nous montre un mémoire dans lequel il est dit "qu'après le décès de Biencourt, (1623 ou 1624) La Tour courut dans les bois avec dix-huit ou vingt hommes, se mêlant avec les sauvages, vivant d'une vie libertine et infâme comme bêtes brutes, sans aucun exercice de religion, n'ayant pas même le soin de faire baptiser les enfants procréés d'eux et de ces pauvres misérables femmes, au contraire les abandonnant à leurs mères, comme encore à présent ils font." (2)

(1) La famille de Menou est la même que celle de D'Aunay, successeur de Razilly. Ces manuscrits sont ceux de d'Aunay lui-même.

(2) Moreau p. 126.

Malgré l'importance qu'attache M. Moreau aux documents dont il est devenu possesseur ; malgré le désavantage manifeste et le tort exagéré qu'il se plait à donner à La Tour, dans le cours de sa rivalité avec d'Aunay, la portée de ces accusations le frappe, et contre son habitude, il fait précéder ce passage par des observations qui, sous sa plume, en affaiblissent singulièrement la teneur. " Il faut en convenir, dit-il ; toutes les assertions de d'Aunay ont un fondement. *Qu'elles soient exagérées dans la forme, à la bonne heure : assurément elles ne sont pas fausses.*" Mais ce n'est pas chez l'admirateur outré de d'Aunay, qu'il faut chercher si les accusations de cet homme contre son ennemi sont exagérées dans la forme ou autrement ; ce sont les faits que nous devons examiner, et nous avons sur les faits et les hommes de cette époque des documents authentiques et exempts de partialité.

La rivalité de La Tour et de d'Aunay, dont les suites ont été si funestes à l'Acadie, a été diversement interprétée par les historiens. Denys, La Fargue, Charlevoix, Garneau même, donnent en majeure partie, droit de cause à La Tour ; il a tout le tort, selon M. Moreau. Sans m'arrêter à des détails qui pourraient fatiguer le lecteur, je dis que le gouvernement français est avant tout condamnable pour avoir favorisé, nourri ce duel à mort, en accordant tantôt à l'un tantôt à l'autre des deux prétendants, souvent à l'un et à l'autre en même temps, le gouvernement de l'Acadie, cela faute de prendre connaissance exacte de la géographie du pays, et la plupart du temps en se hâtant de condamner un rival sur les accusations de l'autre. Après coup, lorsque le pays était ruiné sans ressources, la cour réservait à l'un des adversaires ruiné également, des réhabilitations stériles qui ne le relevaient pas, qui ne rétablissaient pas les affaires de la colonie, et qui montraient seulement avec quelle précipitation funeste jugement avait été rendu.

PASCAL POIRIER.

(A continuer.)

CHRONIQUE DU MOIS.

L'ère des sessions annuelles, dans la plupart des pays soumis au régime parlementaire, est revenue avec la saison froide. En Prusse et en Autriche, le parlement siège. L'Assemblée Nationale de Versailles, les Cortés d'Espagne, le parlement britannique et les chambres italiennes sont à la veille d'être convoqués. Le Congrès des Etats-Unis se réunira comme de coutume le 1er Décembre. En Canada, la législature d'Ontario est en session depuis quelques semaines, et celle de Québec est convoquée pour le 3 Décembre.

L'Assemblée Nationale doit reprendre le cours de ses séances dans le mois prochain. On ne voit pas approcher sans terreur la date de l'ouverture de cette session, qui sera probablement la plus importante qui ait eu lieu depuis l'avènement de l'assemblée actuelle. On se rappelle avec quelle perplexité fut attendue, l'année dernière, la session du 5 Novembre, où devait se décider, suivant l'attente de tout le monde la question de la Monarchie et de la République. On croyait partout à la proclamation de la Monarchie dès les premiers jours de la session. On sait comment cette attente fut trompée, et comment le parti ministériel, divisé en fractions qui ne pouvaient s'entendre pour une action commune, réduit à l'impuissance et ne pouvant fournir un vote unanime sur la question de la forme du gouvernement, au lieu de proclamer la Monarchie, prorogea le régime provisoire pour sept ans, en établissant le Septennat et en prorogeant les pouvoirs du Maréchal MacMahon pour ce terme. L'Assemblée était prête à exercer les fonctions de constituante. Il n'a manqué qu'une majorité pour mettre fin au régime actuel.

La France, qui avait espéré une solution finale, dut se résigner à rentrer dans le provisoire. Pendant la longue session qui suivit l'établissement du Septennat, la division augmenta parmi les partis qui composaient la droite monarchique. Cette division, jointe aux difficultés administratives et à la perte d'un nombre assez considérable de sièges dans les élections partielles qui eurent lieu, enlevèrent au gouvernement conservateur toute sa force. M. de Broglie, chef de ce gouvernement, se vit forcé de résigner. Le ministère qui lui succéda, et qui gouverne encore actuellement, n'obtint pas plus de succès. Lors de la prorogation du mois d'août dernier, l'Assemblée et le gouvernement se trouvaient dans la condition la plus précaire et la plus fautive, dont ils crurent ne pouvoir sortir autrement qu'en votant l'ajournement. Il était impossible de voir une désorganisation plus complète. Deux motions contraires demandant, l'une la proclamation de la Monarchie, l'autre l'établissement régulier de la République, furent repoussées par la majorité, à quelques jours d'intervalle. Les bonapartistes, qui tenaient la balance, votèrent chaque fois contre la mesure et déterminèrent la majorité, la première fois avec la gauche contre la Monarchie, la deuxième avec la droite contre la République. A la suite de ces deux votes, le ministère, voyant qu'il était impossible de réunir une majorité en faveur d'un système de gouvernement

régulier et définitif, crut que l'Assemblée n'aurait pas d'objection au moins, à sanctionner le provisoire, à constituer le septennat d'une manière régulière. Il se préparait à soumettre au scrutin une constitution nouvelle, décrétant l'établissement d'une seconde chambre, et régularisant les pouvoirs de la chambre actuelle et du gouvernement. Cette constitution devait rester en force jusqu'à la fin des sept années, où le provisoire devait cesser et où une Assemblée constituante devait déterminer la forme définitive du gouvernement. Mais après avoir sondé le terrain, le gouvernement put se convaincre que cette mesure n'avait pas plus de chance d'être adoptée que les deux précédentes, et il demanda la prorogation sans oser affronter le vote. L'Assemblée, également impuissante à proclamer la République, l'Empire, la Monarchie, et même le Septennat, semblait ne plus pouvoir s'entendre que pour confesser cette impuissance en votant la propre prorogation.

Depuis lors, la condition des partis n'a pas changé d'une manière sensible. Le gouvernement n'est pas plus fort qu'il n'était au mois d'août. L'Assemblée n'est pas plus unie, son impuissance s'est même accrue, s'il est possible, par le fait que la majorité de la Droite a été diminuée par quelques élections partielles qui ont eu lieu pendant la vacance et qui ont été gagnées pour la plupart par les Républicains. Au fond, on pourrait même dire qu'il n'existe pas de majorité réelle.

C'est dans ces conditions que va s'ouvrir la session, dans quelques semaines. On croit que le gouvernement soumettra dès les premières séances son programme du mois d'août, pour la régularisation du septennat. Comme ce programme a encore moins de chance d'être accepté que lors de l'ajournement, les ministres donneront probablement leur démission. Dans ces circonstances, la dissolution de l'Assemblée elle-même paraît inévitable. Il n'y a pas de gouvernement possible dans les conditions actuelles de la Chambre, ni monarchiste ni républicain, parce qu'il n'y a pas de majorité. M. Thiers, pas plus que M. de Broglie ou M. de Cisse, n'est possible. Le seul moyen de constituer un gouvernement viable, dans l'Assemblée telle qu'elle est composée aujourd'hui, serait par la coalition du centre gauche, ou d'une fraction du centre gauche, avec la droite. Or, cette coalition, tentée à plusieurs reprises, a été reconnue impossible. Le centre gauche et la droite ne pourraient s'entendre sans faire des concessions réciproques, qui auraient pour effet, en produisant l'union dans une partie, de la détruire dans une autre.

En outre, ce ne serait là qu'un expédient, un replâtrage, qui ne durerait pas longtemps, et qui ne permettrait certainement pas à l'Assemblée ou au gouvernement de prolonger leur agonie jusqu'à la fin des sept années.

La dissolution est devenue la seule issue pratique. Or la dissolution, il n'y a pas à se le cacher, c'est le triomphe de la république. Les républicains sortiront infailliblement vainqueurs de nouvelles élections, et la proclamation officielle de la République à l'ouverture de la prochaine assemblée ne fait pas de doute.

Il y a un an, avant la dernière session, et après la fusion des deux branches de la maison de France, une restauration monar-

chique semblait possible et même facile à beaucoup de personnes. Le comte de Chambord n'avait qu'à vouloir, disait-on, pour se voir proclamer roi par la majorité de l'Assemblée, formée par la droite légitimiste, les orléanistes du centre droit, et quelques libéraux constitutionnels, du centre gauche. Le refus du Prétendant de faire certaines concessions nécessaires pour opérer ce mouvement, empêcha l'entente, et, à l'ouverture de l'Assemblée, ce fut le septennat qui fut proclamé à la place de la monarchie.

Les scrupules du comte de Chambord sont certainement dignes de tout respect. Mais il est permis de se poser à ce sujet une question dont la solution pourrait peut-être jeter de la lumière sur ce point: Qu'auraient fait Henri IV et Louis XIV s'ils se fussent trouvés à la place du comte de Chambord? La réponse ne paraît pas douteuse. Henri IV et Louis XIV sont deux monarques dont les légitimistes d'aujourd'hui ne songent pas à contester l'*orthodoxie* en matière de droit monarchique. Henri IV était d'avis que la France *valait bien une messe*,—s'il nous est permis de citer ce mot, excusable peut-être dans la bouche d'un huguenot,—et il faisait la conquête de son royaume en assiégeant Paris et en abjurant la religion de son enfance. Louis XIV pro- rogeait son Parlement en chassant les membres à coup de fouet. Nous ne voulons pas justifier ce dernier acte, ni juger la conquête à main armée faite par Henri IV. Mais si, dans la pensée d'Henri IV, Paris *valait bien une messe*, le comte de Chambord, en se rappelant ce mot, n'aurait-il pas pu se persuader, dans un moment où il pouvait assurer l'avenir de toute une nation et peut-être le salut du monde entier en faisant une concession d'importance secondaire, que la France *vaut bien un drapeau*, et le salut de la monarchie le sacrifice d'une idée.

Si le comte de Chambord a réellement été à même d'obtenir le rétablissement de la monarchie, l'an dernier, en sacrifiant le drapeau blanc, qui n'est après tout que le drapeau particulier de la famille de Bourbon; et s'il a mieux aimé laisser la France aux mains de la Révolution plutôt que d'accepter temporairement un autre drapeau, il a encouru certainement une grave responsabilité. Les desseins de la Providence sur le monde sont impénétrables, nous le savons. Le monde marche irrésistiblement vers la fin prévue et marquée par Dieu, et les *propositions* des hommes ne dérangent pas l'œuvre du Souverain Maître, les *dispositions* du Créateur du monde. Mais l'homme peut contribuer, dans une certaine mesure, à l'exécution des desseins de Dieu. Aide-toi et le ciel t'aidera, dit le proverbe. Et il semble que c'est une parole bien grave à prononcer pour un roi, que celle prononcée *de facto* par le comte de Chambord en refusant l'offre de l'Assemblée: "*Périsse la France plutôt que mon drapeau.*"

Car la Monarchie pouvait sauver la France, et si elle est devenue impossible aujourd'hui, si la République approche de son triomphe final, la faute en est à ceux qui n'ont pas su profiter de la chance offerte pour une Restauration en novembre 73. Nous avons cité l'exemple d'Henri IV et de Louis XIV. Mais Louis XVIII et Charles X eux-mêmes, l'oncle et l'aïeul du comte de Chambord, n'ont-ils pas *juré la constitution* en 1815 et 1824? N'ont-ils pas

fait des concessions pour conserver le trône et tenir la Révolution en échec? Henri V aurait-il cru se déshonorer en faisant ce que ses ancêtres ont fait sans déshonneur et sans honte?

On ne peut se dissimuler que si la République triomphe aujourd'hui en France, la faute en est aux monarchistes. Ce sont les monarchistes et le Monarque qui n'ont pu s'entendre en 1873, alors qu'ils étaient les maîtres de la situation. Depuis lors, à la suite de leurs dissensions, ce sont les bonapartistes qui ont pris le haut du pavé, qu'ils tiennent encore, et qui ont paralysé toute nouvelle tentative de la part de leurs alliés d'occasion.

Les bonapartistes ont joué le rôle le plus égoïste et le plus odieux dans tous les événements qui se sont accomplis depuis cinq ans. Non contents d'avoir conduit la France à l'abîme où elle est tombée en 1870-71, ils ont travaillé depuis lors à empêcher l'établissement de tout régime définitif, qui eût pu permettre à cette malheureuse nation de se relever de ses désastres dans la paix et dans la sécurité, mettant lâchement le succès de leurs intrigues politiques avant le bien d'un peuple dont ils avaient déjà causé tous les malheurs.

Ce sont ceux qui, en juillet dernier ont empêché l'adoption de la motion du duc Larochevoucauld pour la proclamation de la monarchie, et celle de M. Casimir Périer pour l'établissement de la république. Ils ont semblé prendre plaisir à prolonger l'incertitude et le malaise, c'est-à-dire la convalescence de la France, malade par leur faute, au risque de causer une rechûte plus grave que la première. Comme ils trouvent leur compte à maintenir le provisoire, à pêcher en eau trouble, et qu'ils ont tout à gagner et rien à perdre là où la France a au contraire tout à perdre et rien à gagner, ils se sont employés à rendre l'Assemblée impuissante et à amener le *dead lock* où la France se trouve présentement, par leur faute surtout.

Les bonapartistes, humiliés et impuissants après 1870, ont repris rapidement du prestige depuis lors. La fortune leur venant en aide, ils se sont trouvés dans la position de pouvoir contrôler d'une manière presque absolue, malgré leur infériorité numérique, mais à la faveur de la division presque égale des deux fractions principales, les décisions de l'Assemblée. Ils en ont profité, très habilement mais peu patriotiquement, pour avancer leurs affaires et leurs coteries. Leur position actuelle, sans être brillante, est encourageante et beaucoup plus heureuse qu'ils n'avaient droit de l'espérer. La Monarchie qu'ils redoutaient le plus, a été rendue impossible grâce à leurs efforts et au concours des monarchistes. La France en mourra peut-être, mais tant pis. "L'empire vaut bien la France," c'est leur mot d'ordre, et ces gens là seraient prêts à laisser mutiler de nouveau leur patrie, à sacrifier encore de nouvelles provinces, pourvu qu'on leur permit de régner sur le reste. Ils considèrent qu'ils vaut mieux que la France soit à eux-mêmes démembrée de nouveau, plutôt que d'appartenir à la Maison de France.

Le danger de la monarchie écarté, le bonapartisme ne craint plus rien. Il sait qu'il peut intriguer et fleurir à l'aise, soit à l'ombre du Septennat soit sous la République. Et c'est l'explication de sa conduite actuelle.

Chaque fois qu'elle a changé de régime, et qu'elle a renversé la monarchie, la France a passé par la République pour arriver à l'empire. C'est là la marche ordinaire chez tous les peuples : de la monarchie à la république, de la république au césarisme, à l'absolutisme. Les tentatives de Napoléon III pour rétablir sa dynastie n'ont pu réussir que sous le régime de la république de 48. Sous la monarchie, elles ont échoué deux fois. La France ne passe pas sans transition de la monarchie à l'Empire. Actuellement, les chances du prince impérial ne peuvent prendre une consistance réelle qu'à la faveur du régime républicain. L'avènement d'un roi porterait le coup de mort au bonapartisme. Sous la république au contraire le champ reste ouvert à toutes les tentatives et à toutes les espérances. C'est pourquoi les bonapartistes sont favorables au septennat du maréchal MacMahon, et pourquoi ils se sont opposés aux tentatives de restauration des monarchistes. Le Septennat républicain, c'est sept années ouvertes pour la lutte et l'espoir. Outre la perspective de la possibilité d'une restauration impériale, on a de plus l'avantage de pouvoir travailler librement et ouvertement à amener cette restauration. On a la presse libre, la tribune libre, la liberté d'aller et venir et de tendre ses filets à l'aise ; privilèges qui n'existent pas sous la monarchie. L'intérêt actuel des bonapartistes, c'est que la France conserve le régime républicain. Ils sont prêts à l'accepter, sous quelque forme que ce soit, avec Thiers ou avec MacMahon, république réelle ou septennat.

Sous le régime septennal, ils calculent qu'ils auraient assez des six années qui restent avant l'expiration du provisoire, pour préparer leur triomphe final. En tous cas, il leur resterait, en prévision d'une impuissance possible au bout de ce terme, la ressource d'empêcher encore le rétablissement de la monarchie. Avec la latitude qu'on leur donne sous la République, ils espéreraient avec raison pouvoir arriver avec le temps à rééditer le 2 Décembre. Leurs princes siègeraient à l'Assemblée, ils y siègent déjà. Ils ont raison de croire que le tour des princes-présidents, inventé par Napoléon III, n'est pas encore usé, et ils ont raison de croire aussi qu'ils peuvent peut-être ramener une troisième fois la France au césarisme par cette voie. La dissolution de l'Assemblée et la proclamation de la République ne seront que le premier pas dans cette direction. La République préparera encore les voies à l'Empire.

.

Il vient de s'opérer une véritable révolution aux Etats-Unis. Cette révolution, toute pacifique, s'est accomplie par la seule opération de la loi et le fonctionnement régulier de la constitution. Le suffrage universel, comme cela lui arrive quelquefois, s'est trouvé d'accord avec la justice, et il a tiré la République Américaine de la voie dangereuse où la conduisaient les hommes qui la gouvernent depuis près de quinze années. Ce sont les élections d'automne, qui viennent d'avoir lieu pour la Chambre des Représentants, qui ont produit ce résultat.

Cette révolution a été d'autant plus frappante qu'elle était imprévue et inespérée. On s'attendait bien à un succès partiel du

parti démocrate, mais les plus confiants n'auraient jamais espéré un triomphe comme celui que ce parti vient d'obtenir. Les républicains ont été battus sur toute la ligne. Ils ont dans le Congrès actuel une majorité de 50. Ils auront dans la prochaine Chambre une minorité de 60. Leurs jours sont comptés. La session qui va s'ouvrir sera la dernière du présent Congrès, la dernière que le parti républicain dirigera.

Ce coup du scrutin a une portée immense. La condamnation subie par le parti atteint le Président lui-même. Elle met fin à la question du *troisième terme*, qui rentre dans le néant. Le *grantisme* et le fantôme du *Césarisme*, évoqué par le *Herald* de New-York, disparaissent sans retour par la même occasion. Le président de 1876 sera un président démocrate, et la carrière de Grant sera finie dans deux ans.

Cette révolution est une preuve de la promptitude avec laquelle l'opinion populaire se change et se modifie souvent, et de la facilité avec laquelle un parti populaire déchu et tombé dans l'impopularité, peut, dans un pays constitutionnel, regagner le terrain perdu et revenir à la surface.

Le parti démocrate ruiné en 1861, les vaincus du Sud écrasés en 1865 et maintenus sous le joug du vainqueur depuis lors, n'auraient pas espéré pouvoir revenir au pouvoir avant l'expiration d'une nouvelle décade. Car ce sont bien eux, les sécessionnistes de 1862 qui triomphent actuellement. Ce sont eux et leurs amis qui gouverneront le prochain Congrès. Leurs principes se sont modifiés avec le temps, toutefois; ils ne songent plus à diviser la République ni à revenir à l'ancien état de choses, et ils acceptent les conséquences de la guerre. L'alliance de leur parti avec quelques républicains modérés qui ont assuré leur triomphe, les force aussi à des concessions nombreuses, de sorte que leur politique au pouvoir différera probablement d'une manière notable de leur politique passée. Il leur reste une année avant de pouvoir faire valoir cette politique dans la Chambre des Représentants et influencer sur la législation, et deux ans avant d'être en possession du gouvernement exécutif et du Sénat, qu'ils emporteront selon toute probabilité aux élections de 1876. Cependant, en attendant, le président Grant restera au pouvoir avec ses ministres, comme si rien n'était.

Ce n'est pas seulement Washington, la capitale fédérale, que les démocrates ont ainsi emporté d'assaut, à l'aide du suffrage populaire. Ils ont aussi gagné presque partout les élections d'Etat, qui ont eu lieu en même temps que celles du Congrès. A New-York, à la Louisiane, et jusqu'au Massachusetts, château-fort du parti républicain, ils ont fait élire leurs candidats par de fortes majorités. Les difficultés de la Louisiane seront par conséquent réglées, si le gouvernement fédéral, qui est encore tout-puissant malheureusement, ne se met pas en tête de réinstaller Kellogg, comme en 1872, par la force des baillonnettes et les décrets de juges complaisants.

La politique extérieure des Etats-Unis se ressentira moins que la politique intérieure de cet événement important. Il y aura aussi cependant des modifications importantes de ce côté. Les républicains, tout en protégeant les Etats-Unis par un tarif prohibitif contre

les autres nations, manifestaient ouvertement leurs tendances annexionnistes: Ils convoitaient à la fois les Antilles, le Mexique, le Canada. Les démocrates, libres échangistes en principes, seront moins annexionnistes et moins turbulents peut être dans leurs relations avec les peuples étrangers. Pour ce qui est du Canada, le triomphe des démocrates ne saurait avoir d'effet pour le présent sur les négociations pendantes relativement au traité de libre-échange de M. Brown. Le Sénat américain, qui sera appelé bientôt à examiner ce traité, conservera sa majorité républicaine jusqu'en 1876. On croit avec raison qu'il sera moins favorable au traité que ne le serait un Sénat démocrate.

Quant à la politique intérieure, on sait que les démocrates se donnent eux-mêmes le nom de *conservateurs* et qu'ils sont moins radicaux que leurs adversaires. Dans leur parti se trouve la fraction aristocratique d'autrefois. Ils ont plus que les républicains le véritable esprit de la constitution primitive de Washington. Ils sont pour la liberté des Etats, et combattent les tendances centralisatrices des républicains et des *grantistes*. Ils ne peuvent attribuer toutefois la victoire qu'ils viennent de remporter à l'excellence de leur programme. Ce n'est pas leur politique qui a triomphé dans les élections, c'est celle de leurs adversaires qui a été réprouvée; les démocrates doivent leur succès non pas à leurs mérites et à leur vertu, mais aux fautes, aux excès et aux abus de pouvoir de leurs adversaires. Ils avaient été battus en 1872, malgré l'alliance de Greeley, et il a fallu la crainte inspirée par les tentatives du troisième terme et les actes de corruption pratiqués par le parti régnant, pour produire en si peu de temps un changement aussi radical dans l'opinion publique.

* * *

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le procès de Lépine s'est terminé, à Manitoba, le 27 octobre, par la condamnation de l'accusé, qui a été condamné à mort par le juge après avoir été déclaré coupable de meurtre par le jury. L'exécution de la sentence est fixée au 29 janvier.

Le procès a duré quinze jours. Lépine a été jugé par un jury mixte, composé de six jurés métis et de six jurés anglais. En dépit de l'éloquence de ses défenseurs, les Hons. MM. Chapleau et Royal, ce jury a été unanime pour prononcer la culpabilité de l'accusé. Tout concourait à rendre la position de celui-ci plus périlleuse, la composition du jury et celle du tribunal. Au Banc Judiciaire siégeait un homme qui venait à peine de sortir des luttes politiques du parlement d'Ontario, après avoir fait partie du gouvernement qui avait mis à prix la tête de Riel. N'ayant pas su déposer ses haines et ses préjugés avant d'entrer dans la magistrature, ce juge, mis en présence d'un accusé qu'il avait déjà publiquement condamné, oublia son rôle de magistrat pour continuer celui d'accusateur et se transformer en avocat. Il plaida en réalité, du haut de son tribunal, la cause de la poursuite devant le jury, et dirigea toute la procédure de façon à enlever leurs meilleures armes aux avocats de la défense.

Quant au jury, il était composé d'hommes personnellement hostiles à l'accusé, et qui n'étaient que trop disposés à subir l'influence haineuse du juge. Après une délibération assez courte, ils rendirent un verdict de coupable, avec recommandation à la clémence du tribunal. Le tribunal, comme on devait s'y attendre, ne tint aucun compte de cette recommandation, et condamna Lépine à la peine capitale.

On sait que tout le crime de Lépine est d'avoir rempli les ordres du gouvernement provisoire d'Assiniboine, en donnant à un peloton de soldats le signal de l'exécution de Scott. C'est une justice assez étrange que celle qui permet la condamnation d'un accusé de ce genre comme coupable de meurtre ordinaire. Le juge ne voulut pas permettre aux avocats de la défense de traiter la question politique, qui est la seule manière juste d'envisager cette affaire. En prouvant l'existence du gouvernement *de facto* de la Rivière Rouge, et en démontrant que les autorités fédérales et impériales ont directement reconnu ce gouvernement en traitant avec lui, en prouvant aussi qu'il n'existait de fait pas d'autre gouvernement que celui-là, à Manitoba, en 1870, on disculpait complètement l'accusé, la mort de Scott devenait une exécution ordinaire, décrétée par un pouvoir existant reconnu et possédant le droit d'administrer la justice. La responsabilité des actes de ce gouvernement et de ses fonctionnaires retombe sur le peuple qui les avait choisis et qui leur avait confié l'autorité. Enlever à l'accusé le droit de plaider ces circonstances, c'était le priver du seul moyen de défense qu'il possédait.

Cet étrange procès a produit une profonde sensation par tout le pays. Le Bas-Canada tout entier prend fait et cause pour le condamné, et demande non-seulement sa grâce et son élargissement, mais encore l'amnistie immédiate et entière pour lui et pour tous ceux qui ont pris part aux événements de 1870. On ne croit pas généralement à l'exécution de la sentence rendue par le juge Wood. Il y aurait folie à heurter ainsi de front le sentiment de tout un peuple. Mais on ne sera pas satisfait par une simple commutation de peine, comme le demandent les journaux ministériels du Haut-Canada. Une telle mesure serait dérisoire et n'aboutirait à rien. L'amnistie est la seule solution possible de la question. Mais le temps presse. L'exécution de Lépine est fixé au 29 janvier, et il ne faudrait pas s'endormir dans une fausse sécurité jusque là, en comptant même sur une commutation de peine sur laquelle on est encore autorisé à compter par aucune promesse formelle.

Le sort de la confédération tout entier dépend probablement de cette question. On se refuse à croire que la Reine laissera ainsi en péril toute une nation florissante et pleine d'avenir, lorsqu'elle peut régler d'un mot cette difficulté par l'exercice de sa clémence royale, en accordant enfin une amnistie promise pour des fautes politiques qui devraient être oubliées depuis longtemps et qui auraient déjà été pardonnées sans le fanatisme de quelques hommes.

A. GÉLINAS.